

Sommaire dynamique (touche Ctrl + click pour suivre le lien)

<u>ANGLAIS</u>	<u>6</u>
<u>ARABE</u>	<u>1</u>
<u>ARTS PLASTIQUES</u>	<u>1</u>
<u>BIOTECHNOLOGIE SANTE ENVIRONNEMENT (PLP)</u>	<u>1</u>
<u>DOCUMENTATION</u>	<u>1</u>
<u>EDUCATION MUSICALE</u>	<u>2</u>
<u>EPS</u>	<u>7</u>
<u>GENIE INDUSTRIEL BOIS (PLP)</u>	<u>1</u>
<u>HABITAT REVÊTEMENT DE SURFACE AMENAGEMENT AGENCEMENT DE L'HABITAT DECORATION (PLP)</u>	<u>1</u>
<u>HISTOIRE GEOGRAPHIE</u>	<u>7</u>
<u>HORTICULTURE (PLP)</u>	<u>2</u>
<u>LETTRES CLASSIQUES</u>	<u>3</u>
<u>LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE (PLP)</u>	<u>1</u>
<u>LETTRES MODERNES</u>	<u>8</u>
<u>MATHEMATIQUES</u>	<u>8</u>
<u>SCIENCES PHYSIQUES</u>	<u>5</u>
<u>SVT</u>	<u>2</u>
<u>TECHNOLOGIE</u>	<u>8</u>

COLLÈGE REP JULES VERNE, CARCASSONNE

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

ANGLAIS

Intitulé du poste : Professeur

Discipline : ANGLAIS

Localisation géographique : Collège Jules Verne, 21 Bd I et F Joliot Curie 11 000 Carcassonne
04 68 25 00 59
ce.0110672w@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et ou d'établissement :

Depuis la rentrée 2016, le collège Jules Verne est entré dans une logique de réflexion territoriale qui vise à appréhender le réseau Jules Verne de manière systémique en croisant différentes données économiques, sociales, éducatives...

L'analyse qui en résulte nous a permis d'identifier une problématique de territoire ...

Constitué d'une mosaïque de nationalités, ce territoire reflète une grande hétérogénéité sociale, culturelle et linguistique. Il se distingue par la diversité des pratiques éducatives (parentalité, coopérations partenariales, partage des Valeurs de la République) et des pratiques enseignantes ainsi que par l'hétérogénéité des besoins des élèves.

...De « conforter son identité » au travers d'une ambition qui correspond à « son domaine d'excellence » ...

Tout en étant exigeant avec l'élève et bienveillant avec l'enfant, le territoire agit en direction du climat scolaire et du « Bien vivre ensemble » (la différenciation, l'A.P, les conseils de progrès, la co-intervention, les Environnements d'apprentissages Optimisés pour et par les Langues, le numérique).

... et qui s'exprime dans un plan d'actions dont les axes principaux sont les suivants

- **axe 1 :** mener une réflexion sur l'évolution, l'adaptation, l'appropriation et la mutualisation des pratiques pédagogiques.
- **axe 2 :** engager la communauté en créant du lien, en mobilisant / fédérant tous les partenaires (parents, collectivités, associations).
- **axe 3 :** construire la citoyenneté de l'élève de façon active, partager les Valeurs.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Concevoir des réponses adaptées à la diversité des situations de rupture ;
- Mener des actions pédagogiques différenciées, concevoir des parcours de remédiation personnalisés (ROLL ...) et des projets avec des partenaires internes et extérieurs dans le cadre de dispositifs spécifiques (ex : EOL) ;
- Établir des positionnements pédagogiques, des évaluations diagnostiques...
- Savoir instaurer une relation authentique reposant sur l'écoute, la compréhension et la disponibilité ;
- Connaitre la psychologie des adolescents et des comportements difficiles, disposer d'aptitudes à la gestion des conflits, à la gestion de l'hétérogénéité ;
- Avoir une approche favorable à l'évaluation positive ; à l'évaluation bienveillante ;
- S'impliquer et se mobiliser dans des situations diverses de co-intervention y compris dans le cadre de transversalités disciplinaires
- Être en capacité d'intervenir éventuellement dans l'enseignement adapté (S.E.G.P.A). Formations dans le domaine de l'A.S.H ou des élèves à besoins particuliers.

Mesure Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de **1734** euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Contactez impérativement le chef d'établissement :

M. Frédéric ALBAREL
Collège Jules Verne
04 68 25 00 59

COLLÈGE REP+ Arthur Rimbaud - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Anglais

Localisation géographique : Collège Arthur Rimbaud
2 rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 04 67 75 43 90

Projet de réseau et/ou d'établissement :

6 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise à :

- développer l'interdisciplinarité dans le parcours des élèves au collège afin de mieux faire percevoir le sens des apprentissages et de développer l'ambition scolaire (priorités 1 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- développer le réseau REP+ pour renforcer les pratiques pédagogiques partagées fondées sur l'appropriation du socle commun et améliorer la réussite scolaire (priorités 1 et 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- renforcer la continuité pédagogique avec les lycées afin d'améliorer les poursuites d'études et de préparer une insertion réussie (priorité 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- communiquer sur les pratiques et les projets pour améliorer l'attractivité de l'établissement (priorités 3 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place :

- évaluation par compétences ;
- aides aux élèves en difficultés, tutorat ;
- classes coopératives, co-intervention ;
- développement des activités artistiques, développement du plurilinguisme et des lettres classiques...

Cela nécessite d'envisager obligatoirement son enseignement dans la concertation disciplinaire, pluridisciplinaire et inter-degrés.

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler, respecter autrui » et de « conforter une école de la confiance, bienveillante et exigeante » sont à intégrer impérativement dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative. Ce point est essentiel et particulièrement attendu.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe pour :
 - concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire, transdisciplinaire et inter degré ;
 - développer les pôles d'excellence pour contribuer à l'ambition de tous les élèves.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- D'une manière plus générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi, qui saura s'intégrer et s'adapter aux exigences d'un établissement en REP+ et :
 - montrer de la disponibilité pour assurer les différentes fonctions inhérentes à l'emploi, notamment et si besoin celles de coordonnateur ou de professeur principal ;
 - participer au plan de formation de l'établissement ;
 - participer activement aux réflexions nécessaires à l'évolution de l'établissement, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement et de réseau ;
 - participer aux actions inhérentes à l'éducation prioritaire et notamment l'accompagnement continu et dans un cadre plus général à l'opération devoir faits.
- Compétences spécifiques pour missions particulières :
 - s'investir dans les actions plurilinguistiques mais aussi propres à l'anglais pour donner une place légitime aux langues vivantes dans les processus d'apprentissage ;
 - coordonner la continuité de l'enseignement de l'anglais en cycle 3 sur le réseau ;
 - mettre en œuvre les conditions nécessaires à une pédagogie réellement différenciée au sein de l'équipe d'anglais. Une expérience de formateur sera la bienvenue.

Mesures Éducation prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type

d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Philippe CROS

04 67 75 43 90

par mail à l'adresse : ce.0341278e@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + : LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur

Discipline : Anglais

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier

Tél : 04 67 10 47 30

ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège. Chaque membre de la communauté éducative doit contribuer à l'augmentation du taux de réussite au DNB et du taux de passage en classe de seconde générale et technologique.

- Sens du travail en équipe dans le cadre des cycles 3, 4 et liaison collège/Lycées pour :
 - ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - ✓ Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques

interdisciplinaires) ;

✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.

- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ; tout particulièrement dans le domaine de l'évaluation par compétences, de la différenciation pédagogique et de la pédagogie de projet.

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales.
- ✓ En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement éducatif, le dispositif devoirs faits ou encore l'école ouverte
- ✓ En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal.
- ✓ En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Travailler au sein des équipes à la mise en œuvre commune du projet pédagogique, à son évaluation et à son réajustement pour adapter l'enseignement de la discipline à tous les élèves
- S'investir dans des ateliers de remédiation, des actions cycle 3
- D'avoir l'expérience ou la volonté de s'impliquer dans des projets européens, dans l'option Langues et Cultures européennes
- D'enseigner en SEGPA
- Etre compétent dans les usages pédagogiques d'outils numériques
- S'impliquer dans le dispositif « devoirs faits »

Etre force de proposition pour faire vivre le parcours citoyen et en être un des référents

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE 04 67 10 47 30 didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Paul Riquet - Béziers

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Anglais

Localisation géographique : Collège Paul Riquet
Place Général de Gaulle – 34500 BEZIERS
04.99.43.26.30

Projet de réseau et ou d'établissement :

Le collège est à la tête d'un réseau dont le projet affirme 3 objectifs :

1. Rester bienveillant et mieux accompagner nos élèves ;
2. Maintenir nos exigences pour un meilleur devenir de nos élèves,
3. Se former et coopérer pour former une identité de réseau.

Et retient les axes de progrès suivants :

1. Améliorer la continuité école/collège ;
2. Garantir la continuité des parcours et travailler sur le suivi global de l'élève de la maternelle au collège ;
3. Renforcer le travail sur la maîtrise des langages.

Le projet d'établissement du collège Paul Riquet définit 3 objectifs :

1. L'adaptation au public scolaire en difficulté sociale et culturelle ;
2. Le maintien et l'élévation des résultats et de l'ambition scolaire ;
3. L'affirmation d'une identité culturelle forte.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- **Sens du travail en équipe :**

- Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
- Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur et en particulier dans le cadre du plurilinguisme ;
- Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) ;

- Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.

- **Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) :**

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales ;
- En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement continu des 6^{ème}, l'accompagnement éducatif, devoirs faits ou encore l'école ouverte ;
- En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal ;
- En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

Le professeur intégrera l'équipe des enseignants de langues vivantes « Anglais, Allemand, Espagnol » :

- travail en équipe ;
- disponibilité ;
- qualité d'écoute et goût de l'innovation

- **Capacités :**

- A s'adapter à tous les publics : élèves allophones, SEGPA, élèves de collège ;
- A conduire ou à s'intégrer à des projets culturels et inter-degrés, à s'engager dans le programme annuel des langues vivantes ;
- A porter des actions du CESC, CVC, CHS.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Bernard VILARO
04.99.43.26.30 pour prendre rendez-vous
les entretiens se dérouleront le lundi 15 avril de 8h à 12h

COLLÈGE REP+ Simone VEIL – Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Anglais

Localisation géographique : Collège Simone VEIL
125 rue de Cante Gril - 34000 Montpellier

Caractéristiques :

L'établissement est situé dans un quartier à l'habitat mixte, disposant de locaux agréables, fonctionnels bien équipés notamment sur le plan numérique. Depuis quatre ans, le collège s'inscrit dans la diversification des parcours pour reconquérir la mixité. Le dynamisme des personnels se traduit par de nombreux projets au sein du collège mais également en lien avec le 1^{er} degré et les lycées. La pédagogie de projet ainsi que l'innovation pédagogique y sont très actives.

Les grandes lignes de notre projet :

- Développer un enseignement explicite dans les domaines de la maîtrise de la langue et des enseignements à forte inégalité sociale (sciences, numérique et culture) pour améliorer les résultats des élèves ;
- Étendre les conditions propices au développement des compétences sociales et civiques des élèves pour améliorer le climat scolaire ;
- Renforcer la persévérance scolaire et rendre l'élève acteur de son projet personnel et professionnel ;
- Associer les parents et les partenaires pour développer la réussite.

Projet de réseau et ou d'établissement :

Projet d'établissement :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de%CC%81tablissement-Simone-Veil-2015-2018-de%CC%81finitif.pdf>

Projet de réseau :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de-re%CC%81seau-REP-Simone-veil-16-05-2016.pdf>

Site du collège :

<http://college-simone-veil.fr/>

Priorité actuelle du réseau : Travailler la maîtrise de la langue orale et écrite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe au bénéfice des élèves et de leurs familles.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).
- Compétences spécifiques pour missions particulières :
 - Certification théâtre appréciée, à défaut connaissance des arts de la scène
 - Maîtrise de l'outil informatique et des TICE
 - Savoir-faire :
 - Mettre en œuvre l'évaluation par compétences ;
 - S'inscrire dans un projet européen : ERASMUS ;
 - Mettre en place une correspondance avec d'autres écoles à l'international ;
 - Développer une pédagogie de projet ;
 - Développer une pratique réflexive ;
 - Participer à la mise en œuvre des projets et contrats de réseau ;
 - Motiver et valoriser.
 - Savoir-être :
 - Faire preuve de bienveillance en préservant un niveau d'exigence élevé ;
 - Être à l'écoute et coopérer.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Robert LAISNE,
Principal
04 67 04 39 39



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLÈGE REP+ CONDORCET, NÎMES

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

**RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : anglais

Localisation géographique : Collège CONDORCET
691, rue Bellini – BP 5037 30903 NÎMES Cedex 2
Tél : 04 66 68 94 00
Email : ce.0300141r@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement : www.clg-condorcet-nimes.ac-montpellier.fr

Projet d'établissement 2015-2018 en 3 axes :

- soutenir la réussite des élèves ;
- donner du sens à l'école par la construction d'un parcours de formation personnalisé et motivant ;
- assurer un climat scolaire serein par le travail collectif de la communauté éducative afin de former le futur lycéen citoyen.

Projet de réseau en 3 axes :

- construire des actions prioritaires pour une école du socle commun et notamment la maîtrise de langue française ;
- proposer un contrat éducatif incluant tous les partenaires de l'école ;
- favoriser un parcours scolaire adapté aux besoins de l'élève.

3 objectifs de résultats :

- accroissement de la réussite scolaire ;
- personnalisation des parcours de formation ;
- mobilisation des parents d'élèves.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Se montrer soucieux du suivi des élèves et notamment travailler en lien étroit avec le service vie scolaire et les familles ;
- S'investir dans le projet vie scolaire (le collège lieu de vie, espace de règles pour le bien vivre ensemble et construction du futur lycéen citoyen) ;
- Etre prêt à mettre en œuvre une pédagogie différenciée pour les élèves afin de répondre à leur difficulté.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maximas de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme Sandrine HERVIER
Collège Condorcet
04 66 68 94 00
ce.0300141r@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Arthur Rimbaud - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

ARABE

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Arabe

Localisation géographique : Collège Arthur Rimbaud
2 rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 04 67 75 43 90

Projet de réseau et/ou d'établissement :

6 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise à :

- développer l'interdisciplinarité dans le parcours des élèves au collège afin de mieux faire percevoir le sens des apprentissages et de développer l'ambition scolaire (priorités 1 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- développer le réseau REP+ pour renforcer les pratiques pédagogiques partagées fondées sur l'appropriation du socle commun et améliorer la réussite scolaire (priorités 1 et 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- renforcer la continuité pédagogique avec les lycées afin d'améliorer les poursuites d'études et de préparer une insertion réussie (priorité 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- communiquer sur les pratiques et les projets pour améliorer l'attractivité de l'établissement (priorités 3 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place :

- évaluation par compétences ;
- aides aux élèves en difficultés, tutorat ;
- classes coopératives, co-intervention ;
- développement des activités artistiques, développement du plurilinguisme et des lettres classiques...

Cela nécessite d'envisager obligatoirement son enseignement dans la concertation disciplinaire, pluridisciplinaire et inter-degrés.

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler, respecter autrui » et de « conforter une école de la confiance, bienveillante et exigeante » sont à intégrer impérativement dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative. Ce point est

essentiel et particulièrement attendu.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe pour :
 - concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire, transdisciplinaire et inter degré ;
 - développer les pôles d'excellence pour contribuer à l'ambition de tous les élèves.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- D'une manière plus générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi, qui saura s'intégrer et s'adapter aux exigences d'un établissement en REP+ et :
 - montrer de la disponibilité pour assurer les différentes fonctions inhérentes à l'emploi, notamment et si besoin celles de coordonnateur ou de professeur principal ;
 - participer au plan de formation de l'établissement ;
 - participer activement aux réflexions nécessaires à l'évolution de l'établissement, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement et de réseau ;
 - participer aux actions inhérentes à l'éducation prioritaire et notamment l'accompagnement continu et dans un cadre plus général à l'opération devoir faits.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- S'investir dans les actions plurilinguistiques mais aussi propre à l'arabe pour donner une place légitime aux langues vivantes dans les processus d'apprentissage ;
- Coordonner la continuité de l'enseignement de l'arabe en cycle 3 sur le réseau
- Mettre en œuvre les conditions d'une continuité avec le lycée Jules Guesde au sein de la section internationale Arabe
- Mettre en œuvre les conditions nécessaires à une pédagogie réellement différenciée.

Mesures Éducation prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Philippe CROS
04 67 75 43 90

par mail à l'adresse : ce.0341278e@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP GERARD PHILIPPE-MONTPPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

ARTS PLASTIQUES

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Arts plastiques

Localisation géographique : 48 bis rue Frédéric Fabrèges – Montpellier - 04.67.64.66.54

Projet de réseau et/ou d'établissement : améliorer les acquis des élèves au regard du socle commun :

- en s'appuyant sur la pédagogie de projet
- en développant l'accompagnement personnalisé
- en consolidant les pratiques culturelles
- en développant le lien avec les familles (projet REP)

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Maîtrise des fondamentaux de la gestion de classe
- Aptitude au travail en équipe dans une optique pluridisciplinaire
- Implication et motivation à monter des projets à vocation culturelle
- Maîtrise des relations partenariales dans le cadre de la gestion de la galerie d'exposition interne au collège (2 à 3 expositions annuelles en lien avec le FRAC)

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

ARMAND Rémi, 04.67.64.66.54, ce.0341364y@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + : LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

BIOTECHNOLOGIE SANTE ENVIRONNEMENT

Intitulé du poste : PLP
Discipline : Biotechnologie santé-environnement

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier
Tél : 04 67 10 47 30 ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège.

- Sens du travail en équipe ;
 - ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire

- ✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant à ces projets et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- S'investir dans une politique inclusive volontariste : accueil d'élèves d'ULIS dans les ateliers, d'élèves d'ITEP (conventionnement)
- S'investir dans le fonctionnement en réseau (accueil d'élèves d'autres SEGPA)

Envisager collectivement des apprentissages transversaux sera un atout

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE 04 67 10 47 30 didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ S. VEIL MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

DOCUMENTATION

Intitulé du poste : Professeur documentaliste

Localisation géographique : Collège Simone VEIL 125, rue de Cante Gril 34000 MONTPELLIER RNE : 0340955d

Caractéristiques : L'établissement est situé dans un quartier à l'habitat mixte, disposant de locaux agréables, fonctionnels bien équipés notamment sur le plan numérique. Depuis quatre ans, le collège s'inscrit dans la diversification des parcours pour reconquérir la mixité. Le dynamisme des personnels se traduit par de nombreux projets au sein du collège mais également en lien avec le 1er degré et les lycées. La pédagogie de projet ainsi que l'innovation pédagogique y sont très actives.

Les grandes lignes de notre projet :

- Développer un enseignement explicite dans les domaines de la maîtrise de la langue et des enseignements à forte inégalité sociale (sciences, numérique et culture) pour améliorer les résultats des élèves,
- Étendre les conditions propices au développement des compétences sociales et civiques des élèves pour améliorer le climat scolaire,
- Renforcer la persévérance scolaire et rendre l'élève acteur de son projet personnel et professionnel,
- Associer les parents et les partenaires pour développer la réussite.

Priorité actuelle du réseau : Travailler la langue orale et écrite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Maîtrise de l'outil informatique et des TICE

Savoir-faire

- Accueillir, animer, promouvoir l'information et la documentation auprès des usagers
- S'inscrire dans un projet européen
- Développer une pédagogie de projet
- Participer à la mise en œuvre des projets et contrats de réseau
- Valoriser les initiatives
- Participer à la mise en œuvre de l'évaluation par compétence

Savoir-être

- Faire preuve de bienveillance en préservant un niveau d'exigence élevé
- Être à l'écoute et coopérer avec tous les acteurs de l'établissement et du réseau, fédérer les équipes

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maximas de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Robert LAISNE, Principal, 04 67 04 39 39



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLÈGE REP JEAN MOULIN PERPIGNAN

ACADÉMIE DE MONTPELLIER RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

EDUCATION MUSICALE

Intitulé du poste : professeur ou CPE : professeur

Discipline : Education musicale et chant choral

Localisation géographique : collège JEAN MOULIN, 41 place Jean Moulin. 66000 PERPIGNAN.

04.68.50.14.05

Projet de réseau et ou d'établissement :

Le collège Jean Moulin est un EPLE classé en REP, situé en ZSP, qui accueille un public très hétérogène mais constitué pour la majorité d'élèves issus des quartiers du secteur de recrutement (dont le quartier St Jacques avec ses habitants de la communauté gitane de Perpignan), qui sont aussi des quartiers qui dépendent de la politique de la ville. (Environ 740 élèves).

Plus de 66 % des élèves évoluent dans des familles aux CSP défavorisées.

Ce sont les pôles d'excellence (musique, LV, Sport) de l'établissement qui attirent les familles du hors secteur. La musique occupe une place très importante dans l'établissement : **3 professeurs d'éducation musicale pour 790 élèves**).

- Section CHAM, (partenariat avec le CCR de Perpignan)
- Section bilingue catalan, (continuité du parcours des élèves de l'école ARRELS)
- Sections sportives, rugby, basket, hand, (partenariat avec l'USAT de Toulouges, et l'USAP de Perpignan)
- Parcours bi-langue anglais/chinois.

Le public accueilli est donc très hétérogène.

Le collège revendique et assume cette mixité jusqu'au sein des classes parce que l'école doit être le creuset de la République.

En effet, les élèves des différentes sections, CHAM, sportives, bilingues « catalan », bi-langues anglais/chinois, sont répartis dans toutes les classes.

Il s'agit alors, à partir de cette mixité sociale et scolaire, de construire un projet qui favorise le « bien vivre ensemble ».

C'est l'axe majeur du projet d'établissement qui cherche à garantir l'égalité des chances pour tous, afin de ne laisser personne au bord du chemin, tout en cultivant l'excellence. Pour ce faire, le collège fait aussi du travail de la maîtrise de la langue française dans toutes les disciplines non linguistiques une priorité.

A l'entrée au collège, en 6^{ème}, 30% des élèves ont au moins un an de retard.

Afin de limiter, voire de réduire les écarts de réussite scolaire, le collège a fait le choix de personnaliser les parcours des élèves, et en plus des sections citées plus haut, a créé la section « Arts pluriels » qui concerne les élèves du secteur de recrutement, sans option. Cette section cherche à ouvrir les élèves à la culture, et pour cela, s'appuie sur 3 grands domaines :

- Les arts vivants (musique, danse, chant, théâtre),
- Le cinéma, le patrimoine, les arts visuels,
- LVE ET sciences. (Travailler les sciences en LVE).

Tout en maintenant la mixité dans les classes, chaque élève est ainsi inscrit dans une des sections d'excellence de l'établissement. Chaque élève doit pouvoir s'épanouir au collège Jean Moulin.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe. (INDISPENSABLE).

- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- **Expérience du travail du chant choral en grand groupe, et de l'organisation de concerts.**
- **Travail avec les partenaires (CRR de Perpignan, Casa Musicale de Perpignan, CANOPE, artistes...).**
- **Expérience du travail en orchestre. (Orchestre constitué d'élèves d'une trentaine d'élèves du cycle 4 qui démarrent en 5^{ème} sans aucune connaissance de la pratique instrumentale. Guitare, clavier et percussion).**
- Pratique de la pédagogie différenciée, (politique de l'établissement pour des classes très hétérogènes)
- Travail et évaluation par compétences,
- Prise en charge d'élèves en grande difficulté,
- Travail en interdisciplinarité (projet d'ouverture culturelle),
- Posture réflexive sur ses pratiques professionnelles.

Mesure Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater, consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique. Les fiches de poste sont publiées sur SIAM.

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel.

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement : ANCELOT CHRISTINE 04 68 50 14 05

COLLÈGE REP + : LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Education musicale

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier
Tél : 04 67 10 47 30 ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège. Chaque membre de la communauté éducative doit contribuer à l'augmentation du taux de réussite au DNB et du taux de passage en classe de seconde générale et technologique.

- Sens du **travail en équipe** dans le cadre des cycles 3, 4 et liaison collège/Lycées pour :
 - ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - ✓ Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et

- enseignements pratiques interdisciplinaires) ;
- ✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.

- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques **le référentiel pour l'éducation prioritaire** (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) tout particulièrement dans le domaine de l'évaluation par compétences, de la différenciation pédagogique et de la pédagogie de projet.

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales.
- ✓ En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement éducatif, le dispositif devoirs faits ou encore l'école ouverte
- ✓ En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal.
- ✓ En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Travailler au sein des équipes à la mise en œuvre commune du projet pédagogique, à son évaluation et à son réajustement pour adapter l'enseignement de la discipline à tous les élèves
- S'investir dans des ateliers de remédiation, des actions cycle 3.
- Enseigner en SEGPA
- Être compétent dans les usages pédagogiques d'outils numériques
- S'impliquer dans le dispositif « devoirs faits »

Etre force de proposition pour faire vivre le parcours citoyen et en être un des référents.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport

d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE 04 67 10 47 30 didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP Marcel Pagnol - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

EPS

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : EPS

Localisation géographique : Collège M. Pagnol
95 rue Topaze Montpellier.
Ce.0341592w@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Trois objectifs prioritaires

- Mobiliser les ressources au service de l'acquisition du socle commun et de la réussite scolaire ;
- Accentuer l'accès à la culture artistique et scientifique ;
- Favoriser un climat serein et élever le niveau d'ambition scolaire.

Les priorités 2018

- Construire une dynamique de réseau ;
- Le cycle 3 ;
- Projets dans le cadre du contrat de ville :
 - Améliorer les relations école-famille ;
 - L'ouverture à la culture comme outil d'intégration et de réussite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- capacités à communiquer en direction des familles et des partenaires institutionnels ;
- aptitude au travail d'analyse de pratiques au service d'un enseignement explicite et de la prise en charge des élèves à besoins pédagogiques particuliers ;
- connaissance du premier degré.

Mesures Education prioritaire REP :Indemnitare

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Christophe Berlatier
courriel : christophe.berlatier@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Simone VEIL – Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : EPS (Profil Rugby)

Localisation géographique : Collège Simone VEIL
125 rue de Cante Gril - 34000 Montpellier

Caractéristiques :

L'établissement est situé dans un quartier à l'habitat mixte, disposant de locaux agréables, fonctionnels bien équipés notamment sur le plan numérique. Depuis quatre ans, le collège s'inscrit dans la diversification des parcours pour reconquérir la mixité. Le dynamisme des personnels se traduit par de nombreux projets au sein du collège mais également en lien avec le 1^{er} degré et les lycées. La pédagogie de projet ainsi que l'innovation pédagogique y sont très actives.

Les grandes lignes de notre projet :

- Développer un enseignement explicite dans les domaines de la maîtrise de la langue et des enseignements à forte inégalité sociale (sciences, numérique et culture) pour améliorer les résultats des élèves ;
- Étendre les conditions propices au développement des compétences sociales et civiques des élèves pour améliorer le climat scolaire ;
- Renforcer la persévérance scolaire et rendre l'élève acteur de son projet personnel et professionnel ;
- Associer les parents et les partenaires pour développer la réussite.

Projet de réseau et ou d'établissement :

Projet d'établissement :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de%CC%81tablissement-Simone-Veil-2015-2018-de%CC%81finitif.pdf>

Projet de réseau :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de-re%CC%81seau-REP-Simone-veil-16-05-2016.pdf>

Site du collège :

<http://college-simone-veil.fr/>

Priorité actuelle du réseau : Travailler la langue orale et écrite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe au bénéfice des élèves et de leurs familles.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Savoir-faire :
 - Mettre en œuvre l'évaluation par compétences ;
 - Maîtrise de l'outil informatique et des TICE ;
 - Partager ses pratiques avec les clubs partenaires : MHR association ;
 - Développer une pédagogie de projet ;
 - Développer une pratique réflexive ;
 - Participer à la mise en œuvre des projets et contrats de réseau ;
 - Motiver et valoriser.
- Savoir-être :
 - Faire preuve de bienveillance en préservant un niveau d'exigence élevé ;
 - Être à l'écoute et coopérer.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Robert LAISNE,
Principal
04 67 04 39 39

COLLÈGE REP JULES VERNE, CARCASSONNE

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Éducation Physique et Sportive

Localisation géographique : Collège Jules Verne,
21 Bd I et F Joliot Curie 11 000 Carcassonne
04 68 25 00 59
ce.0110672w@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et ou d'établissement :

Depuis la rentrée 2016, le collège Jules Verne est entré dans une logique de réflexion territoriale qui vise à appréhender le réseau Jules Verne de manière systémique en croisant différentes données économiques, sociales, éducatives...

L'analyse qui en résulte nous a permis d'identifier une problématique de territoire ...

Constitué d'une mosaïque de nationalités, ce territoire reflète une grande hétérogénéité sociale, culturelle et linguistique. Il se distingue par la diversité des pratiques éducatives (parentalité, coopérations partenariales, partage des Valeurs de la République) et des pratiques enseignantes ainsi que par l'hétérogénéité des besoins des élèves.

...De « conforter son identité » au travers d'une ambition qui correspond à « son domaine d'excellence » ...

Tout en étant exigeant avec l'élève et bienveillant avec l'enfant, le territoire agit en direction du climat scolaire et du « Bien vivre ensemble » (la différenciation, l'A.P, les conseils de progrès, la co-intervention, les Environnements d'apprentissages Optimisés pour et par les Langues, le numérique).

... et qui s'exprime dans un plan d'actions dont les axes principaux sont les suivants

- **axe 1 :** mener une réflexion sur l'évolution, l'adaptation, l'appropriation et la mutualisation des pratiques pédagogiques.
- **axe 2 :** engager la communauté en créant du lien, en mobilisant / fédérant tous les partenaires (parents, collectivités, associations).
- **axe 3 :** construire la citoyenneté de l'élève de façon active, partager les Valeurs.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Concevoir des réponses adaptées à la diversité des situations de rupture ;
- Mener des actions pédagogiques différenciées, concevoir des parcours de remédiation personnalisés et des projets avec des partenaires extérieurs dans le cadre de dispositifs spécifiques (ex : EOL) ;
- Établir des positionnements pédagogiques, des évaluations diagnostiques ;
- Avoir une approche positive de l'évaluation positive, de l'évaluation bienveillante ;
- Savoir instaurer une relation authentique reposant sur l'écoute, la compréhension et la disponibilité ;
- Connaissance de la psychologie des adolescents et des comportements difficiles aptitude à la gestion des conflits, à la gestion de l'hétérogénéité ;
- S'impliquer et se mobiliser dans des situations diverses de co-intervention y compris dans le cadre de transversalités disciplinaires ;
- Être en capacité d'exercer une partie du service en enseignement adapté, suivre des formations dans le domaine de l'A.S.H ou des élèves à besoins particuliers ;
- Être intéressé(e) par la démarche « Sport partagé » ;
- Être familiarisé avec le fonctionnement d'une Section Sportive Collège.

Mesure Education prioritaire REP :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de **1734** euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Contactez impérativement le chef d'établissement :

M. Frédéric ALBAREL
Collège Jules Verne
04 68 25 00 59



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLÈGE REP+ JEAN MOULIN ALÈS

ACADÉMIE DE MONTPELLIER RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : EPS

Localisation géographique : Collège Jean MOULIN
1 Avenue Jean Baptiste Dumas
Tél : 04 66 54 22 60

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Le projet du réseau Jean MOULIN prévoit quatre axes stratégiques :

- Proposer à chaque élève un parcours personnalisé de réussite ;
- Renforcer le lien avec les familles et les partenaires par la mise en place d'une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ;
- Accompagner les élèves dans l'apprentissage des valeurs citoyennes et « Faire ensemble pour vivre ensemble ». Dans ce cadre le collège et les écoles du réseau s'inscriront dans une démarche de développement durable ;
- Favoriser le travail collectif des équipes éducatives, en renforçant l'accompagnement et la formation des personnels.

Lien vers le site web du collège : <https://www.clg-moulin-ales.ac-montpellier.fr/>

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Utiliser le cadre du projet fédérateur pour atteindre les objectifs nationaux d'obtention du socle ;
- Mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'engager activement au sein du travail collectif afin d'être force de proposition dans le cadre d'un enseignement par compétence ;
- Enrichir le travail de l'équipe au travers de compétences particulières dans un ou plusieurs des domaines suivants : champ d'apprentissage 2, champ d'apprentissage 3, numérique.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type

d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Bernard MOURRET
Collège Jean Moulin Alès
Tél : 06 32 40 14 87
Adresse mail : bernard.mourret@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + : LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur

Discipline : EPS

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier

Tél : 04 67 10 47 30

ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège. Chaque membre de la communauté éducative doit contribuer à l'augmentation du taux de réussite au DNB et du taux de passage en classe de seconde générale et technologique.

- Sens du travail en équipe dans le cadre des cycles 3, 4 et liaison collège/Lycées pour :
 - ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - ✓ Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail

d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) ;

- ✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.
 - Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ; tout particulièrement dans le domaine de l'évaluation par compétences, de la différenciation pédagogique et de la pédagogie de projet.

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales.
- ✓ En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement éducatif, le dispositif devoirs faits ou encore l'école ouverte
- ✓ En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal.
- ✓ En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Travailler au sein des équipes à la mise en œuvre commune du projet pédagogique, à son évaluation et à son réajustement pour adapter l'enseignement de la discipline à tous les élèves
- S'investir dans des ateliers de remédiation, des actions cycle 3.
- Être compétent dans les usages pédagogiques d'outils numériques
- S'impliquer dans le dispositif « devoirs faits »
- Enseigner en SEGPA
- Une valence arts du cirque est souhaitée

Être force de proposition pour faire vivre le parcours citoyen et en être un des référents.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport

d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE 04 67 10 47 30 didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Paul Riquet - Béziers

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : EPS

Localisation géographique : Collège Paul Riquet
Place Général de Gaulle – 34500 BEZIERS
04.99.43.26.30

Projet de réseau et ou d'établissement :

Le collège est à la tête d'un réseau dont le projet affirme 3 objectifs :

4. Rester bienveillant et mieux accompagner nos élèves ;
5. Maintenir nos exigences pour un meilleur devenir de nos élèves,
6. Se former et coopérer pour former une identité de réseau.

Et retient les axes de progrès suivants :

4. Améliorer la continuité école/collège ;
5. Garantir la continuité des parcours et travailler sur le suivi global de l'élève de la maternelle au collège ;
6. Renforcer le travail sur la maîtrise des langages.

Le projet d'établissement du collège Paul Riquet définit 3 objectifs :

4. L'adaptation au public scolaire en difficulté sociale et culturelle ;
5. Le maintien et l'élévation des résultats et de l'ambition scolaire ;
6. L'affirmation d'une identité culturelle forte.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

Sens du travail en équipe :

- Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent,
- Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur et en particulier dans le cadre du plurilinguisme,
- Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires),
- Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.

Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le

référentiel pour l'éducation prioritaire) :

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales,
- En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement continu des 6ème, l'accompagnement éducatif, devoirs faits ou encore l'école ouverte...,
- En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal,
- En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

Le professeur intégrera l'équipe des enseignants d'EPS (6 professeurs). Le collège a actuellement 160 adhérents à l'UNSS.

- Travail en équipe, disponibilité, qualité d'écoute, goût de l'innovation sont requis.

Capacités :

- A s'adapter à tous les publics : élèves allophones, SEGPA, élèves de collège,
- A conduire ou à s'intégrer à des projets culturels et inter-degrés,
- A participer au déploiement de l'UNSS,
- A porter des actions du CESC, CVC, CHS.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Bernard VILARO

04.99.43.26.30 pour prendre rendez-vous

les entretiens se dérouleront le lundi 15 avril de 8h à 12h

COLLÈGE REP+ JULES VERNE, NÎMES

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur

Discipline : EPS

Localisation géographique : 40 rue du Vallon 30910 Nîmes

Projet de réseau et/ou d'établissement

Projet d'établissement 2015-2018 en 3 axes :

Axe 1 : Maintenir et développer un climat propice aux apprentissages et à l'épanouissement de chacun.

Axe 2 : Favoriser la réussite de tous les élèves par la maîtrise de la langue française et des pratiques pédagogiques adaptées.

Axe 3 : Contribuer à l'ouverture des élèves sur le monde.

Projet de réseau en 3 axes :

Projet de réseau 2016/2019 en cours de réalisation : établissement Rep+ depuis la rentrée 2018

Axe 1 : Favoriser la réussite de tous les élèves par la maîtrise de la langue française et des pratiques pédagogiques visant à rendre l'élève autonome.

Axe 2 : Permettre à chaque élève de s'inscrire dans un parcours scolaire personnalisé ambitieux et motivant.

Axe 3 : Renforcer les relations avec les familles et faire de l'enfant un futur citoyen.

Collège préfigurateur du plan numérique national :

Label numérique 3 (utilisation ENT, usage de tablettes numériques...)

Spécificités :

Offre de formation renforcée depuis la rentrée 2018: SI Allemand, section sportive handball, option BIA, langue et culture européenne, option Design.

3 objectifs de résultats :

- Améliorer la maîtrise de la langue
- Développer l'ambition scolaire
- Améliorer la réussite des élèves

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Travailler en lien étroit avec les autres personnels du collège mais aussi avec les familles ;
- Mise en œuvre d'une pédagogie différenciée pour les élèves afin de répondre à leurs besoins ;
- Expérience de participation à des projets interdisciplinaires.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maximas de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra, publiée sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme Ghislaine Lefort
04 66 64 63 93
ce.0300059b@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

GENIE INDUSTRIEL BOIS

Intitulé du poste : PLP
Discipline : Génie Industriel Bois

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier
Tél : 04 67 10 47 30 ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège.

- Sens du travail en équipe ;
- ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
- ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire

- ✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.
 - Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) :
- ✓ Tout particulièrement dans le domaine de l'évaluation par compétences, de la différenciation pédagogique et de la pédagogie de projet. D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi
- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant à ces projets et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- S'investir dans une politique inclusive volontariste : accueil d'élèves d'ULIS dans les ateliers, d'élèves d'ITEP (conventionnement)
- S'investir dans le fonctionnement en réseau (accueil d'élèves d'autres SEGPA)

Envisager collectivement des apprentissages transversaux sera un atout

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE

04 67 10 47 30

didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Paul Riquet - Béziers

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

HABITAT REVÊTEMENT DE SURFACE AMENAGEMENT AGENCEMENT DE L'HABITAT DECORATION

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : PLP Habitat, revêtement de surface, aménagement, agencement de l'habitat, décoration

Localisation géographique : Collège Paul Riquet
Place Général de Gaulle – 34500 BEZIERS
04.99.43.26.30

Projet de réseau et ou d'établissement :

Le collège est à la tête d'un réseau dont le projet affirme 3 objectifs :

7. Rester bienveillant et mieux accompagner nos élèves ;
8. Maintenir nos exigences pour un meilleur devenir de nos élèves ;
9. Se former et coopérer pour former une identité de réseau.

Et retient les axes de progrès suivants :

7. Améliorer la continuité école/collège ;
8. Garantir la continuité des parcours et travailler sur le suivi global de l'élève de la maternelle au collège ;
9. Renforcer le travail sur la maîtrise des langages.

Le projet d'établissement du collège Paul Riquet définit 3 objectifs :

7. L'adaptation au public scolaire en difficulté sociale et culturelle ;
8. Le maintien et l'élévation des résultats et de l'ambition scolaire ;
9. L'affirmation d'une identité culturelle forte.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- **Sens du travail en équipe :**

- Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
- Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur et en particulier dans le cadre du plurilinguisme ;
- Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) ;

- Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.

- **Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) :**

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales ;
- En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement continu des 6^{ème}, l'accompagnement éducatif, devoirs faits ou encore l'école ouverte ;
- En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal ;
- En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

- **Compétences spécifiques pour missions particulières :**

Le professeur intégrera une équipe de 4 enseignants coordonnée par une DACS, (3 professeurs des écoles et 1 PLP) :

- Travail en équipe ;
- Disponibilité ;
- qualité d'écoute et goût de l'innovation.

- **Capacités :**

- A s'adapter à tous les publics : élèves allophones, SEGPA, élèves de collège et ULIS ;
- A animer un atelier aménagement, finition de l'habitat ;
- A conduire ou à s'intégrer à des projets culturels et inter-degrés ;
- A porter des actions du CESC, CVC, CHS.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maximas de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées sur SIAM.

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Bernard VILARO

04.99.43.26.30 pour prendre rendez-vous

les entretiens se dérouleront le lundi 15 avril de 8h à 12h

COLLÈGE REP+ Arthur Rimbaud - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

HISTOIRE GEOGRAPHIE

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Histoire - Géographie

Localisation géographique : Collège Arthur Rimbaud
2 rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 04 67 75 43 90

Projet de réseau et/ou d'établissement :

6 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise à :

- développer l'interdisciplinarité dans le parcours des élèves au collège afin de mieux faire percevoir le sens des apprentissages et de développer l'ambition scolaire (priorités 1 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- développer le réseau REP+ pour renforcer les pratiques pédagogiques partagées fondées sur l'appropriation du socle commun et améliorer la réussite scolaire (priorités 1 et 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- renforcer la continuité pédagogique avec les lycées afin d'améliorer les poursuites d'études et de préparer une insertion réussie (priorité 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- communiquer sur les pratiques et les projets pour améliorer l'attractivité de l'établissement (priorités 3 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place :

- évaluation par compétences ;
- aides aux élèves en difficultés, tutorat ;
- classes coopératives, co-intervention ;
- développement des activités artistiques, développement du plurilinguisme et des lettres classiques...

Cela nécessite d'envisager obligatoirement son enseignement dans la concertation disciplinaire, pluridisciplinaire et inter-degrés.

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler, respecter autrui » et de « conforter une école de la confiance, bienveillante et exigeante » sont à intégrer impérativement dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative. Ce point est

essentiel et particulièrement attendu.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe pour :
 - concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire, transdisciplinaire et inter degré ;
 - développer les pôles d'excellence pour contribuer à l'ambition de tous les élèves.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- D'une manière plus générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi, qui saura s'intégrer et s'adapter aux exigences d'un établissement en REP+ et :
 - montrer de la disponibilité pour assurer les différentes fonctions inhérentes à l'emploi, notamment et si besoin celles de coordonnateur ou de professeur principal ;
 - participer au plan de formation de l'établissement ;
 - participer activement aux réflexions nécessaires à l'évolution de l'établissement, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement et de réseau ;
 - participer aux actions inhérentes à l'éducation prioritaire et notamment l'accompagnement continu et dans un cadre plus général à l'opération devoir faits.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Participer au développement de la discipline dans l'établissement ;
- Mettre en œuvre les conditions nécessaires à une pédagogie réellement différenciée au sein de l'équipe disciplinaire ;
- S'impliquer dans le parcours citoyen sur l'ensemble du réseau.

Mesures Éducation prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Philippe CROS

04 67 75 43 90

par mail à l'adresse : ce.0341278e@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + : LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Histoire Géographie EMC

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier
Tél : 04 67 10 47 30 ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège. Chaque membre de la communauté éducative doit contribuer à l'augmentation du taux de réussite au DNB et du taux de passage en classe de seconde générale et technologique.

- Sens du travail en équipe dans le cadre des cycles 3, 4 et liaison collège/Lycées pour :
 - ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - ✓ Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques

interdisciplinaires) ;

- ✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.
 - Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ; tout particulièrement dans le domaine de l'évaluation par compétences, de la différenciation pédagogique et de la pédagogie de projet.

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales.
- ✓ En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement éducatif, le dispositif devoirs faits ou encore l'école ouverte
- ✓ En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal.
- ✓ En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Travailler au sein des équipes à la mise en œuvre commune du projet pédagogique, à son évaluation et à son réajustement pour adapter l'enseignement de la discipline à tous les élèves
- S'investir dans des ateliers de remédiation, des actions cycle 3.

Etre force de proposition pour faire vivre le parcours citoyen et en être un des référents

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE 04 67 10 47 30 didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP Frédéric Mistral - Lunel

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Histoire – Géographie / EMC

Localisation géographique : Collège Frédéric Mistral
34400 Lunel
04 67 83 49 30

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Le projet d'établissement et le projet de réseau mettent notamment l'accent sur la citoyenneté, la coopération - avec les parents, entre élèves... - et considèrent l'élève dans sa globalité : un adolescent, une personne, un futur citoyen.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Capacité à travailler en interdisciplinaire et inter catégoriel pour donner de la cohérence au Parcours citoyen ;
- Capacité à porter des projets d'envergure.

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

RANQUET Jean-Luc
04 67 83 49 30
jean-luc.ranquet@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP Jean Perrin - Béziers

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Histoire – Géographie / EMC

Localisation géographique : Collège Jean Perrin
1 avenue Pierre Villon 34500 BEZIERS
tél : 04 67 76 06 21
courriel : ce.0341066z @ac-montpellier.fr

Projet de réseau et ou d'établissement :

- **Objectif 1 :** œuvrer à une continuité pédagogique et développer des pratiques évaluatives bienveillantes et exigeantes pour un accompagnement au plus près des besoins des élèves – Etre dans une dynamique de travail par compétences ;
- **Objectif 2 :** mettre en place les conditions d'un climat scolaire propice aux apprentissages en relation avec l'ensemble de la communauté éducative ;
- **Objectif 3 :** accompagner chaque élève dans la construction d'un parcours personnel ambitieux au mieux de ses potentialités.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Expérience avec les publics de l'enseignement prioritaire souhaitée ;
- Le professeur intégrera l'équipe des enseignants d'Histoire-Géographie EMC (5 postes) ;
- Travail en équipe, disponibilité, qualité d'écoute, goût de l'innovation sont requis ;
- Appétence souhaitée dans le domaine des arts (notamment danse et théâtre).

Capacités :

- à s'adapter à tous les publics et à accompagner les élèves y compris dans le cadre de l'accompagnement éducatif (les actions de formation continue suivies en lien avec la différenciation pédagogique, les élèves à besoin particulier seront un atout) et dispositif devoirs faits ;

- à prendre en compte les spécificités des projets d'Histoire Géographie et EMC ;
- à conduire ou à s'intégrer à des projets culturels et inter degrés qui enrichiront les parcours des élèves (citoyen, artistique et culturel, avenir, éducation à la santé) ;
- à conduire ou à s'intégrer dans les dispositifs EPI et AP en construisant un véritable projet d'accompagnement personnalisé ;
- à intégrer dans ses classes des élèves allophones nouvellement arrivés (des compétences en Français Langue Seconde ou FLE constitueront un atout), les élèves issus de familles itinérantes et du voyage ainsi que les élèves de SEGPA (travail en barrettes sur un niveau de classe) et ou ULIS ;
- à s'investir dans les dispositifs d'école ouverte ou de prise en charge des élèves décrocheurs au sein de l'établissement ;
- à s'investir dans un accompagnement constructif avec les familles dans un réel principe de coéducation et d'alliance éducative.

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Contacter impérativement le chef d'établissement :

M. TRIHAN Jean-François
04.67.76.06.21
jean-franc.trihan@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Joseph Sébastien Pons - Perpignan

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Histoire Géographie

Localisation géographique : Collège Joseph-Sébastien PONS
2, rue Virgile Narcisse Diaz
66000 Perpignan - 04.68.61.13.28. ce.0660012e@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Trois objectifs prioritaires

- Produire une réponse pédagogique et éducative adaptée aux besoins des élèves ;
- Développer les compétences langagières des élèves pour améliorer les performances scolaires ;
- Construire les règles du vivre ensemble et une formation à la citoyenneté pour permettre une meilleure insertion socioprofessionnelle.

Axes du projet

- Axe 1 : Développer les pratiques de coopération au sein du cycle 3
- Axe 2 : Construire le parcours citoyen du cycle 1 au cycle 4 autour des valeurs de la République
- Axe 3 : Prévenir et lutter contre l'absentéisme

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Compétences spécifiques pour missions particulières

- Le candidat peut être amené à travailler sur le niveau 6^{ème} et 5^{ème}, où une démarche de pédagogie coopérative est généralisée, il devra donc s'inscrire dans cette démarche dans un travail d'équipe

Mesure Education prioritaire REP :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme LEFEBVRE Nathalie

N° de téléphone : 04 68 61 13 28

Adresse mail : ce.0660012e@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ CONDORCET, NÎMES

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Histoire-géographie

Localisation géographique : Collège CONDORCET
691, rue Bellini – BP 5037 30903 NÎMES Cedex 2
Tél : 04 66 68 94 00
Email : ce.0300141r@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement : www.clg-condorcet-nimes.ac-montpellier.fr

Projet d'établissement 2015-2018 en 3 axes :

- soutenir la réussite des élèves ;
- donner du sens à l'école par la construction d'un parcours de formation personnalisé et motivant ;
- assurer un climat scolaire serein par le travail collectif de la communauté éducative afin de former le futur lycéen citoyen.

Projet de réseau en 3 axes :

- construire des actions prioritaires pour une école du socle commun et notamment la maîtrise de langue française ;
- proposer un contrat éducatif incluant tous les partenaires de l'école ;
- favoriser un parcours scolaire adapté aux besoins de l'élève.

3 objectifs de résultats :

- accroissement de la réussite scolaire ;
- personnalisation des parcours de formation ;
- mobilisation des parents d'élèves.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Se montrer soucieux du suivi des élèves et notamment travailler en lien étroit avec le service vie scolaire et les familles ;
- S'investir dans le projet vie scolaire (le collège lieu de vie, espace de règles pour le bien vivre ensemble et construction du futur lycéen citoyen) ;
- Etre prêt à mettre en œuvre une pédagogie différenciée pour les élèves afin de répondre à leur difficulté.

Mesures Education prioritaire REP+ :Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maximas de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme Sandrine HERVIER
Collège Condorcet
04 66 68 94 00
ce.0300141r@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + LES GARRIGUES MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Histoire Géographie EMC

Localisation géographique : Collège Les Garrigues
145, avenue du Comté de Nice / 34080 Montpellier – 04 67 10 73 00 – ce.0340109j@ac-montpellier.fr

Projet d'établissement :

Objectif 1 : Pédagogie et réussite des élèves

Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

- Axe de progrès 1.1 : entre activité personnelle des élèves et accompagnement
- ✓ Développer des usages permettant d'améliorer l'activité, l'autonomie et la responsabilité des élèves
- ✓ Améliorer le niveau de lecture et d'écriture
- Axe de progrès 1.2 : de l'ambition et des résultats pour tous
- Développer des situations pédagogiques et des évaluations communes disciplinaires ou interdisciplinaires afin de maintenir le taux de réussite au DNB

Objectif 2 : Orientation et Insertion

Accompagner les parcours individuels d'orientation en favorisant les poursuites d'études et en luttant contre le décrochage scolaire

- Axe de progrès 2.1 : orientation et parcours choisis
- ✓ Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel
- ✓ Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, l'initier au processus créatif
- ✓ Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel
- Axe de progrès 2.2 : persévérance scolaire, prévention et lutte contre le décrochage
- ✓ Repérer et suivre le décrochage scolaire
- ✓ Favoriser l'inclusion des élèves à besoins éducatifs

Objectif 3 : Citoyenneté et climat scolaire

Améliorer le climat scolaire en favorisant la prise de responsabilité par les élèves en valorisant leur engagement et en créant des conditions favorables à la transmission des valeurs de la République

- Axe de progrès 3.1 : éducation à la santé et à la citoyenneté
- ✓ Prévenir et traiter la violence
- ✓ Prévenir les risques à la santé
- ✓ Eduquer à la citoyenneté et aux compétences sociales
- Axe de progrès 3.2 : amélioration du climat scolaire
- ✓ Développer les actions du CVC et du CDJ
- ✓ Renforcer une relation de confiance entre Ecole et famille

Objectif 4 : Cultures et langages

Installer des projets culturels, linguistiques, scientifiques, artistiques, en privilégiant l'engagement des élèves afin de développer leur intérêt et leur goût pour le savoir

- Axe de progrès 4.1 : un volet culturel à la portée de tous
- ✓ Développer le bagage culturel de chaque élève en mettant en place un parcours structuré en EAC
- ✓ Créer des habitudes de fréquentation de lieux dédiés à la culture
- ✓ Tisser des liens entre les notions étudiées et le patrimoine littéraire, pictural, cinématographique et scientifique

- ✓ Mettre l'EAC au service d'une réflexion sur l'orientation (métiers scientifiques, métiers de l'audiovisuel, des arts du spectacle, métiers liés au numérique...)
- Axe de progrès 4.2 : une ouverture au monde
- ✓ Favoriser l'apprentissage des langues étrangères
- ✓ Proposer un voyage linguistique différent chaque année
- ✓ Initier les élèves aux arts des pays anglophones et hispanophones et du monde arabe
- ✓ Participer à des échanges linguistiques via le numérique
- ✓ Favoriser une attitude responsable grâce à une approche distanciée vis-à-vis des différences sociales

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Elaboration des enseignements et de leurs évaluations par compétences
- Développement la maîtrise de la langue française au sein de chaque discipline
- Impulsion d'activités/actions trans/interdisciplinaires
- Engagement dans l'innovation et la différenciation pédagogique (EIST, pratiques collaboratives, classes inversées, usage du numérique, inclusion scolaire, etc.)

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport

d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Jean-Luc Dimeur – 04 67 10 73 00 – ce.0340109j@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Simone VEIL – Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

HORTICULTURE

Intitulé du poste : PLP
Discipline : Espace Rural et Environnement

Localisation géographique : Collège Simone VEIL
125 rue de Cante Gril - 34000 Montpellier

Caractéristiques :

L'établissement est situé dans un quartier à l'habitat mixte, disposant de locaux agréables, fonctionnels bien équipés notamment sur le plan numérique. Depuis quatre ans, le collège s'inscrit dans la diversification des parcours pour reconquérir la mixité. Le dynamisme des personnels se traduit par de nombreux projets au sein du collège mais également en lien avec le 1^{er} degré et les lycées. La pédagogie de projet ainsi que l'innovation pédagogique y sont très actives.

Les grandes lignes de notre projet :

- Développer un enseignement explicite dans les domaines de la maîtrise de la langue et des enseignements à forte inégalité sociale (sciences, numérique et culture) pour améliorer les résultats des élèves ;
- Étendre les conditions propices au développement des compétences sociales et civiques des élèves pour améliorer le climat scolaire ;
- Renforcer la persévérance scolaire et rendre l'élève acteur de son projet personnel et professionnel ;
- Associer les parents et les partenaires pour développer la réussite.

Projet de réseau et ou d'établissement :

Projet d'établissement :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de%CC%81tablissement-Simone-Veil-2015-2018-de%CC%81finitif.pdf>

Projet de réseau :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de-re%CC%81seau-REP-Simone-veil-16-05-2016.pdf>

Site du collège :

<http://college-simone-veil.fr/>

Priorité actuelle du réseau : Travailler la langue orale et écrite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe au bénéfice des élèves et de leurs familles ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).
- Mettre en œuvre l'évaluation par compétences ;
- Mettre en œuvre l'inclusion scolaire ;
- S'inscrire dans une pédagogie de projet et la mener à terme en lien avec le collègue ;

L'enseignant aura en charge les classes de 4° et 3° SEGPA soit respectivement 6h et 12h dans le champ professionnel ERE : Espace Rural et Environnement ;

- Niveau de qualifications et compétences : CAPLP2 dans une spécialité du domaine de l'horticulture, cf. code de la discipline ci-dessus et le 2CASH option F souhaité.

L'adaptation des enseignements dispensés passe par :

- L'aménagement des situations ;
- L'aménagement des supports et des rythmes d'apprentissage ;
- L'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques.

Cette adaptation favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogiques. Ces pratiques conduiront l'élève dans une démarche de projet technique.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport

d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Robert LAISNE, Principal 04 67 04 39 39

COLLÈGE REP + PAGNOL PERPIGNAN

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : PLP
Discipline : Horticulture

Localisation géographique : Collège Marcel Pagnol, 9 espace Anna Politkovskaïa, 66000 Perpignan

Projet de territoire : « Apprendre à parler et parler pour apprendre »

Projet de réseau :

Priorité n°1 : Créer un environnement de réussite pour l'élève pour favoriser la construction des compétences du socle

Priorité n°2 : Assurer la maîtrise de la langue

Priorité 3 : Coopérer au sein du réseau.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Bonne expérience et capacité à gérer un atelier professionnel en création
- Disponibilité
- Volonté de prise en charge d'un public socialement défavorisé
- Volonté de se stabiliser dans le poste
- Adaptabilité, y compris dans les pratiques pédagogiques

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

B. Costaseca : 04 68 61 08 92 / 06 30 02 24 79

COLLÈGE REP+ Arthur Rimbaud - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

LETTRES CLASSIQUES

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres classiques

Localisation géographique : Collège Arthur Rimbaud
2 rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 04 67 75 43 90

Projet de réseau et/ou d'établissement :

6 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise à :

- développer l'interdisciplinarité dans le parcours des élèves au collège afin de mieux faire percevoir le sens des apprentissages et de développer l'ambition scolaire (priorités 1 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- développer le réseau REP+ pour renforcer les pratiques pédagogiques partagées fondées sur l'appropriation du socle commun et améliorer la réussite scolaire (priorités 1 et 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- renforcer la continuité pédagogique avec les lycées afin d'améliorer les poursuites d'études et de préparer une insertion réussie (priorité 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- communiquer sur les pratiques et les projets pour améliorer l'attractivité de l'établissement (priorités 3 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place :

- évaluation par compétences ;
- aides aux élèves en difficultés, tutorat ;
- classes coopératives, co-intervention ;
- développement des activités artistiques, développement du plurilinguisme et des lettres classiques...

Cela nécessite d'envisager obligatoirement son enseignement dans la concertation disciplinaire, pluridisciplinaire et inter-degrés.

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler, respecter autrui » et de « conforter une école de la confiance, bienveillante et exigeante » sont à intégrer impérativement dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative. Ce point est

essentiel et particulièrement attendu.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe pour :
 - concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire, transdisciplinaire et inter degré ;
 - développer les pôles d'excellence pour contribuer à l'ambition de tous les élèves.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- D'une manière plus générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi, qui saura s'intégrer et s'adapter aux exigences d'un établissement en REP+ et :
 - montrer de la disponibilité pour assurer les différentes fonctions inhérentes à l'emploi, notamment et si besoin celles de coordonnateur ou de professeur principal ;
 - participer au plan de formation de l'établissement ;
 - participer activement aux réflexions nécessaires à l'évolution de l'établissement, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement et de réseau ;
 - participer aux actions inhérentes à l'éducation prioritaire et notamment l'accompagnement continu et dans un cadre plus général à l'opération devoir faits.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Participer au développement des lettres anciennes dans l'établissement et favoriser l'émergence d'une véritable ambition autour du grec et du latin
- Promouvoir les langues et cultures de l'antiquité à travers les arts de la scène par des actions autour du théâtre et de l'audiovisuel sur les cycles 3 et 4 ;
- Mettre en œuvre des actions d'écriture en utilisant autant que de possible les technologies du numérique ;
- Mettre en œuvre les conditions nécessaires à une pédagogie réellement différenciée au sein de l'équipe de lettres

Mesures Éducation prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Philippe CROS

04 67 75 43 90

par mail à l'adresse : ce.0341278e@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + : LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres classiques

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier
Tél : 04 67 10 47 30 ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège. Chaque membre de la communauté éducative doit contribuer à l'augmentation du taux de réussite au DNB et du taux de passage en classe de seconde générale et technologique.

- Sens du travail en équipe dans le cadre des cycles 3, 4 et liaison collège/Lycées pour :
 - ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - ✓ Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail

d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) ;

- ✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.
 - Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ; tout particulièrement dans le domaine de l'évaluation par compétences, de la différenciation pédagogique et de la pédagogie de projet.

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales.
- ✓ En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement éducatif, le dispositif devoirs faits ou encore l'école ouverte
- ✓ En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal.
- ✓ En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Travailler au sein des équipes à la mise en œuvre commune du projet pédagogique, à son évaluation et à son réajustement pour adapter l'enseignement de la discipline à tous les élèves
- S'investir dans des ateliers de remédiation, des actions cycle 3
- Être compétent dans les usages pédagogiques d'outils numériques
- S'impliquer dans le dispositif « devoirs faits »
- Aptitudes en Lettres et Cultures de l'Antiquité notamment en Latin ou volonté de passer la certification LCA.

Etre force de proposition pour faire vivre le parcours citoyen et en être un des référents.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE 04 67 10 47 30 didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + PAGNOL PERPIGNAN

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres classiques

Localisation géographique : Collège Marcel Pagnol, 9 espace Anna Politkovskaïa, 66000 Perpignan

Projet de territoire : « Apprendre à parler et parler pour apprendre »

Projet de réseau :

Priorité n°1 : Créer un environnement de réussite pour l'élève pour favoriser la construction des compétences du socle

Priorité n°2 : Assurer la maîtrise de la langue

Priorité 3 : Coopérer au sein du réseau.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe : équipe de Lettres et équipes de classe,
- Capacités d'adaptation aux pratiques pédagogiques de l'établissement : co- intervention, parcours éducatifs, sessions d'examens blancs, oraux
- Sens de la prise en charge globale des élèves : accompagnement pédagogique et éducatif de la scolarité, relations avec les familles
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- Volonté de prise en charge d'un public socialement défavorisé
- Volonté de se stabiliser dans le poste

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Volonté d'investir le volet culturel du projet fédérateur
- Collaborer avec la collègue de Lettres classiques pour s'inscrire dans la continuité et toujours permettre à nos élèves de bénéficier d'un enseignement du latin attractif et porteur de réussite

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra, publiée le 22 mars 2019 sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

B. Costaseca : 04 68 61 08 92 / 06 30 02 24 79

COLLÈGE REP+ Joseph Sébastien Pons - Perpignan

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Intitulé du poste : Professeur Lycée Professionnel
Discipline : Lettres Histoire – Atelier de remédiation scolaire

Localisation géographique : Collège Joseph-Sébastien PONS
2, rue Virgile Narcisse Diaz
66000 Perpignan - 04.68.61.13.28. ce.0660012e@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Trois objectifs prioritaires

- Produire une réponse pédagogique et éducative adaptée aux besoins des élèves ;
- Développer les compétences langagières des élèves pour améliorer les performances scolaires ;
- Construire les règles du vivre ensemble et une formation à la citoyenneté pour permettre une meilleure insertion socioprofessionnelle.

Axes du projet

- Axe 1 : Développer les pratiques de coopération au sein du cycle 3
- Axe 2 : Construire le parcours citoyen du cycle 1 au cycle 4 autour des valeurs de la République
- Axe 3 : Prévenir et lutter contre l'absentéisme

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Sens de l'adaptation
- Travail sur l'individualisation (objectifs et remédiation) : l'enseignant(e) interviendra dans un dispositif interne de remédiation et de remobilisation pour des jeunes en voie de rupture scolaire (de la 5ème à la 3ème)

- Sur le mode inclusif, il prend en charge, par petits groupes, des modules temporaires de remise à niveau sur le socle commun (domaine 1 essentiellement), met en place des modules de remobilisation, travaille à faire émerger des projets de formation pour les élèves, coordonne avec une collègue les parcours individuels de réussite, organise des rencontres avec des professionnels, suit les élèves sur les périodes de stage en entreprise.

Mesure Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme LEFEBVRE Nathalie

N° de téléphone : 04 68 61 13 28

Adresse mail : ce.0660012e@ac-montpellier.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLÈGE REP+ Madame De Sévigné - Perpignan

ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE

LETTRES MODERNES

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres modernes

Localisation géographique : Collège Madame de Sévigné
Avenue Chefdebien
66000 Perpignan
04 68 85 23 23 - ce.0660018l@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement : Projet de réseau Madame De Sévigné écoles collège

Trois objectifs prioritaires

- Améliorer la réussite scolaire des élèves en personnalisant les parcours afin de favoriser la construction des compétences du socle et l'ambition scolaire : exigence et bienveillance (Evaluation, parcours EAC, parcours avenir...);
- Développer les compétences sociales et civiques chez les élèves en impliquant les familles et les partenaires pour créer un climat scolaire favorable aux apprentissages (Parcours citoyen, parentalité, dispositif moins de 3 ans...);
- Développer une culture commune des acteurs éducatifs au service des élèves (Formation, évolution des pratiques, travail intra et inter cycles, EPI, conseil école-collège, EMC, évaluation...).

Projet de réseau et/ou d'établissement : Projet d'établissement Madame De Sévigné

Trois objectifs prioritaires

- **Construire tous ensemble un collège exigeant et bienveillant qui offre à chaque élève un parcours personnalisé de réussite**
 - Développer un accompagnement pédagogique permanent pour tous les élèves au service de leurs apprentissages ;
 - Renforcer l'acquisition du socle commun grâce à la maîtrise de la langue française (importance de la trace écrite) ;
 - Motiver en tenant compte des spécificités de chaque élève et favoriser l'appétence scolaire pour permettre la réussite de tous et ainsi favoriser l'insertion professionnelle et sociale (EISTM, atelier défense, atelier aéronautique, atelier radio, atelier cinéma) ;
 - Mettre en place un suivi individualisé et personnaliser les parcours en utilisant le numérique ;

- Développer une culture commune (pédagogie de projet, mise en responsabilité des élèves, évaluation bienveillante)

- **Développer des pratiques pédagogiques communes pour l'acquisition d'une plus grande autonomie des élèves dans leurs apprentissages et dans leur parcours citoyen**

- Impliquer les élèves dans leurs apprentissages ;
- Développer les compétences indispensables à la future insertion du collégien : travailler en équipe, favoriser l'engagement des élèves au sein de projets interdisciplinaires, améliorer l'expression orale des élèves ;
- Responsabiliser l'élève et valoriser son engagement (Tutorat, PSC1, Conseil de vie collégienne) ;
- Aiguiser l'esprit critique (débat argumentés)
- Produire un média (journal numérique, web radio) ;
- Développer les partenariats et la culture de l'engagement avec tous les acteurs de l'école

- **Ouvrir l'élève vers le futur et vers l'extérieur**

- Susciter la curiosité de l'élève et développer son esprit critique sur le plan culturel, scientifique, numérique, linguistique, sportif et social ;
- Construire une orientation ambitieuse et choisie en s'appuyant sur le parcours avenir (cordées de la réussite, rendez-vous de la réussite) ;
- Donner aux élèves la culture générale d'un citoyen du XXIème siècle par l'acquisition des compétences adaptées au monde actuel (PDEAC, développement durable, écocitoyenneté) ;
- Faire acquérir aux élèves les valeurs, les repères et l'esprit critique d'une culture numérique ;
- Ouverture des élèves vers l'extérieur : échanges culturels, sportifs, linguistiques.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique reconnue de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques ;
- Travail sur les compétences ;
- Evaluation bienveillante ;
- Travaux de réflexion sur AP ;

- Travailler avec les familles et les partenaires (services de l'État, DRE, AFEV, associations...);
- S'adapter, s'organiser, communiquer ;
- Faire preuve de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité, de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit ;
- S'impliquer dans des groupes de travail départementaux et/ou académiques pour notamment mutualiser, construire des outils pédagogiques, élaborer des projets ;
- Répondre aux sollicitations institutionnelles.

Mesure Education prioritaire REP + :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme LEYDET-BESNIER

N° de téléphone : 04 68 85 23 23

Adresse mail : ce.0660018l@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Simone VEIL – Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres (Profil Arts de la scène et du spectacle)

Localisation géographique : Collège Simone VEIL
125 rue de Cante Gril - 34000 Montpellier

Caractéristiques :

L'établissement est situé dans un quartier à l'habitat mixte, disposant de locaux agréables, fonctionnels bien équipés notamment sur le plan numérique. Depuis quatre ans, le collège s'inscrit dans la diversification des parcours pour reconquérir la mixité. Le dynamisme des personnels se traduit par de nombreux projets au sein du collège mais également en lien avec le 1^{er} degré et les lycées. La pédagogie de projet ainsi que l'innovation pédagogique y sont très actives.

Les grandes lignes de notre projet :

- Développer un enseignement explicite dans les domaines de la maîtrise de la langue et des enseignements à forte inégalité sociale (sciences, numérique et culture) pour améliorer les résultats des élèves ;
- Étendre les conditions propices au développement des compétences sociales et civiques des élèves pour améliorer le climat scolaire ;
- Renforcer la persévérance scolaire et rendre l'élève acteur de son projet personnel et professionnel ;
- Associer les parents et les partenaires pour développer la réussite.

Projet de réseau et ou d'établissement :

Projet d'établissement :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de%CC%81tablissement-Simone-Veil-2015-2018-de%CC%81finitif.pdf>

Projet de réseau :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de-re%CC%81seau-REP-Simone-veil-16-05-2016.pdf>

Site du collège :

<http://college-simone-veil.fr/>

Priorité actuelle du réseau : Travailler la langue orale et écrite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe au bénéfice des élèves et de leurs familles.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Savoir-faire :
 - Mettre en œuvre l'évaluation par compétences ;
 - Maîtrise de l'outil informatique et des TICE ;
 - Partager ses pratiques avec les clubs partenaires ;
 - Développer une pédagogie de projet ;
 - Avoir de l'attrait pour la pluralité des arts de la scène ;
 - Avoir une connaissance des problématiques et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ainsi que des spectacles de danse et de cirque ;
 - Avoir une expérience dans la fréquentation des spectacles et des institutions liées aux arts de la scène ;
 - Savoir présenter et analyser une œuvre et la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
 - Développer une pratique réflexive ;
 - Participer à la mise en œuvre des projets et contrats de réseau ;
 - Motiver et valoriser.
- Savoir-être :
 - Faire preuve de bienveillance en préservant un niveau d'exigence élevé ;
 - Être à l'écoute et coopérer.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Robert LAISNE,
Principal
04 67 04 39 39

COLLÈGE REP+ CONDORCET, NÎMES

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres modernes

Localisation géographique : Collège CONDORCET
691, rue Bellini – BP 5037 30903 NÎMES Cedex 2
Tél : 04 66 68 94 00
Email : ce.0300141r@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement : www.clg-condorcet-nimes.ac-montpellier.fr

Projet d'établissement 2015-2018 en 3 axes :

- soutenir la réussite des élèves ;
- donner du sens à l'école par la construction d'un parcours de formation personnalisé et motivant ;
- assurer un climat scolaire serein par le travail collectif de la communauté éducative afin de former le futur lycéen citoyen.

Projet de réseau en 3 axes :

- construire des actions prioritaires pour une école du socle commun et notamment la maîtrise de langue française ;
- proposer un contrat éducatif incluant tous les partenaires de l'école ;
- favoriser un parcours scolaire adapté aux besoins de l'élève.

3 objectifs de résultats :

- accroissement de la réussite scolaire ;
- personnalisation des parcours de formation ;
- mobilisation des parents d'élèves.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Se montrer soucieux du suivi des élèves et notamment travailler en lien étroit avec le service vie scolaire et les familles ;
- S'investir dans le projet vie scolaire (le collège lieu de vie, espace de règles pour le bien vivre ensemble et construction du futur lycéen citoyen) ;
- Etre prêt à mettre en œuvre une pédagogie différenciée pour les élèves afin de répondre à leur difficulté.

Mesures Education prioritaire REP+ :Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maximas de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme Sandrine HERVIER
Collège Condorcet
04 66 68 94 00
ce.0300141r@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP LES OLIVIERS NIMES

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur

Discipline : Lettres modernes

Localisation géographique : Collège Les Oliviers, 35 rue des Amoureux 30 000 Nîmes, tel: 04 66 84 83 61. Courriel: ce.0301098f@ac-montpellier.fr

Projet de territoire:

Un territoire délimité par ... les écoles Grézan, L. Rousson, A. Chamson, J-J Rousseau à Nîmes et le collège Les Oliviers (Nîmes)

... aux spécificités marquées, qui permettent d'identifier une *problématique de territoire*

Un climat scolaire fragile dans un contexte de mixité sociale et culturelle en légère dégradation. Des pratiques pédagogiques hétérogènes ne favorisant pas toujours l'activité des élèves et la continuité des apprentissages.

et de conforter son identité au travers d'une ambition qui correspondra à un *domaine d'excellence* ...

Former de futurs femmes et hommes, citoyens éclairés, porteurs des valeurs de la République et impliqués dans leur devenir

... et qui s'exprimera dans un *plan d'actions* dont les axes principaux sont les suivants

- **axe 1 :** améliorer le travail en réseau au service de la réussite et de l'émancipation des élèves
- **axe 2 :** Développer la responsabilisation, l'autonomie et le sens du vivre ensemble des futurs citoyens

Axes de contractualisation du réseau:

- Poursuivre le travail réalisé dans les écoles et le collège dans le cadre du réseau REP afin d'améliorer la réussite des élèves et d'encourager leur ambition.
- Proposer un parcours de réussite à chaque élève en fonction de ses aptitudes, en traitant de manière différenciée et au sein de la classe aussi bien la difficulté scolaire que l'excellence.
- Poursuivre les actions en faveur du respect de soi et des autres et du partage des valeurs de la République.

Projet d'établissement (en cours d'évaluation):

- Améliorer la réussite des élèves en adaptant la pédagogie et la prise en charge en fonction de chacun.
- Développer le respect de soi et des autres en aidant l'élève à devenir un citoyen responsable et ouvert au monde.
- Construire un projet partagé et de proximité en cohérence avec le réseau et les territoires.

Fonctionnement de la discipline:

Mettre en place une pédagogie permettant à chacun de progresser dans l'acquisition du référentiel de compétences. La communication autour de l'évaluation de l'élève se fait uniquement par l'expression du niveau d'acquisition des compétences. Projets inter degrés et interdisciplinaires. Parcours d'excellence artistique et culturel (Partenariats : ESBAN de Nîmes). Utilisation de tablettes numériques.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Maîtrise des outils numériques (collège label numérique niveau 2)

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

LARGUIER Gilles, contact téléphonique 04-66-84-83-61. Courriel: ce.0301098f@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP ELSA TRIOLET, BEAUCAIRE

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur

Discipline : Lettres modernes

Localisation géographique : COLLEGE ELSA TRIOLET, Place Rhin et Danube 30300 Beaucaire

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Objectif de résultats n°1 : accompagner les élèves vers la réussite en faisant évoluer les pratiques pédagogiques, en explicitant les démarches d'apprentissage et en développant le travail collectif de l'équipe éducative pour une école bienveillante et exigeante

Priorités 1, 2 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire

Objectif de résultats n°2: impliquer chaque élève dans un parcours d'éducation culturelle

- Toutes les classes respectent le principe de l'hétérogénéité.
- Les projets d'école, d'établissement et de réseau visent le bien-être des élèves et un bon climat scolaire. La continuité école-collège est au cœur du projet de réseau en appui sur le cycle de consolidation grâce à la liaison collège - lycée. Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'école et le collège s'organisent pour limiter les retards et prévenir les absences des élèves. Une politique d'orientation est traduite dans des mesures concrètes relatives au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- L'erreur est considérée comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignements pour tous. L'évaluation des élèves, conduite avec bienveillance, repose sur des objectifs exigeants. Des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail et les progrès des élèves sont mis en œuvre à tous les niveaux et dans toutes les classes. Les bulletins scolaires explicitent les acquis, les améliorations attendues et les compétences encore à acquérir
- Le suivi des élèves en difficulté est assuré en priorité dans la classe. La co-présence en classe est privilégiée pour l'intervention d'autres personnels.
- Un travail est développé pour déboucher sur une meilleure mixité sociale à l'école et au collège partout où cela est possible.
- Le travail en équipe concourt à la confiance partagée dans la réussite de tous les élèves. Il contribue à la construction, à la mise en œuvre et à l'évaluation collégiale du projet de réseau, au développement professionnel de chacun et il facilite la résolution des difficultés rencontrées.
- Les temps de travail en équipe sont institués dans les emplois du temps, dans les écoles et dans les établissements.
- Les objectifs pédagogiques du travail en équipe sont bien déterminés : mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux... Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : analyse partagée des difficultés des élèves, confrontation des informations des différents professionnels (enseignement, vie scolaire, santé, social, service), partage d'informations avec les partenaires qui suivent les élèves concernés... Ils peuvent également prendre des formes nouvelles et donner lieu à une programmation régulière. Un temps de travail est consacré aux relations entre collège et lycée en appui sur la liaison. Il porte sur la continuité pédagogique et sur le suivi des élèves.

Site du collège : <http://www.clq-triolet-beaucaire.ac-montpellier.fr>

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

Compétences liées à l'enseignement des lettres.

- Professeur ayant envie de renforcer la liaison école-collège avec un objectif principal de développer des actions littéraires (poésie, lecture d'album, travail sur le cinéma) entre les Cm2 et les 6èmes et de redonner goût à la lecture.
- Être capable de créer et d'entretenir des liens forts avec les différents acteurs du réseau Triolet, (collègues, d'autres collèges, professeurs des écoles) afin de mettre en place ou faire perdurer différents projets.
- Développer la liaison école-collège-lycée en lettres : développer le goût pour les lettres au travers de projets communs ou de défis, afin de développer un tutorat entre les 6ème et les CM2, travailler avec les professeurs du 1er degré afin de rendre dynamique cette liaison avec échange de pratiques.
- Avoir un esprit d'équipe en participant régulièrement aux réunions pour faire le point sur les progressions communes, construction de devoirs commun.
- Être porteur de projets disciplinaires et interdisciplinaires afin de mettre en lien et en perspective les notions abordées dans les différentes matières.
- Développer l'usage du numérique en classe avec les tablettes mises à disposition pour différencier et rendre le cours plus dynamique.
- Travailler et développer le travail par compétence, utiliser à bon escient les heures d'AP.
- Développer des actions sur le cinéma en travaillant avec les enseignants de SEGPA.
- Travailler avec la coordonnatrice de l'ULIS pour pratiquer les inclusions.
- S'investir au collège non seulement en tant que professeur de lettres mais en tant qu'acteur de la communauté éducative : être acteur des différentes instances et commissions du collège, participer à l'accompagnement personnalisé, « devoirs faits » pour proposer des solutions alternatives dans l'apprentissage.

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M.CHAINÉ Bernard, principal courriel : bernard.chaine@ac-montpellier.fr

tel du collège Elsa Triolet : 04-66-59-13-71

COLLÈGE REP + : LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres modernes

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier
Tél : 04 67 10 47 30 ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège. Chaque membre de la communauté éducative doit contribuer à l'augmentation du taux de réussite au DNB et du taux de passage en classe de seconde générale et technologique.

- Sens du travail en équipe dans le cadre des cycles 3, 4 et liaison collège/Lycées pour :
 - ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - ✓ Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail

d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) ;

- ✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.
 - Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ; tout particulièrement dans le domaine de l'évaluation par compétences, de la différenciation pédagogique et de la pédagogie de projet.

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales.
- ✓ En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement éducatif, le dispositif devoirs faits ou encore l'école ouverte
- ✓ En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal.
- ✓ En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Travailler au sein des équipes à la mise en œuvre commune du projet pédagogique, à son évaluation et à son réajustement pour adapter l'enseignement de la discipline à tous les élèves
 - S'investir dans des ateliers de remédiation, des actions cycle 3.
 - Être compétent dans les usages pédagogiques d'outils numériques
 - S'impliquer dans le dispositif « devoirs faits »
 - S'investir dans des ateliers d'écriture, de théâtre et de communication
- Etre force de proposition pour faire vivre le parcours citoyen et en être un des référents.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport

d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE 04 67 10 47 30 didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP Frédéric Mistral - Lunel

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres modernes

Localisation géographique : Collège Frédéric Mistral
34400 Lunel
04 67 83 49 30

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Le projet d'établissement et le projet de réseau mettent notamment l'accent sur la citoyenneté, la coopération - avec les parents, entre élèves... - et considèrent l'élève dans sa globalité : un adolescent, une personne, un futur citoyen.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Une compétence en expression théâtrale est souhaitable, pour s'inscrire dans la dynamique de l'équipe ;
- Plusieurs projets cette année : « Collège en tournée » ; une résidence d'artiste ; montage d'une comédie musicale ; sorties au théâtre (ATP).

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

RANQUET Jean-Luc
04 67 83 49 30
jean-luc.ranquet@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP Marcel Pagnol - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Lettres modernes

Localisation géographique : Collège M. Pagnol
95 rue Topaze Montpellier.
Ce.0341592w@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Trois objectifs prioritaires

- Mobiliser les ressources au service de l'acquisition du socle commun et de la réussite scolaire ;
- Accentuer l'accès à la culture artistique et scientifique ;
- Favoriser un climat serein et élever le niveau d'ambition scolaire.

Les priorités 2018

- Construire une dynamique de réseau ;
- Le cycle 3 ;
- Projets dans le cadre du contrat de ville :
 - Améliorer les relations école-famille ;
 - L'ouverture à la culture comme outil d'intégration et de réussite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [IC1](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- capacités à communiquer en direction des familles et des partenaires institutionnels ;
- aptitude au travail d'analyse de pratiques au service d'un enseignement explicite et de la prise en charge des élèves à

besoins pédagogiques particuliers ;

- connaissance du premier degré.

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Christophe Berlatier

courriel : christophe.berlatier@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Romain Rolland - Nîmes

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

MATHEMATIQUES

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Mathématiques

Localisation géographique : Collège Romain Rolland
8 avenue de Lattre de Tassigny 30 002 Nîmes Cedex 6

Projet de réseau et/ou d'établissement :

- **axe 1 :** Créer les conditions favorables à la réussite de tous les élèves ;
- **axe 2 :** Permettre à chaque élève de s'inscrire dans un parcours scolaire personnalisé et motivant ;
- **axe 3 :** Offrir aux élèves des parcours citoyen, artistique et culturel riches et variés.

Comme tous les REP+, le collège est situé dans un quartier de Nîmes dont la population est en grande difficulté sociale, économique et culturelle. La mixité sociale et culturelle est quasiment inexistante dans les établissements du réseau.

Le climat scolaire est apaisé, avec des équipes pédagogiques et d'encadrement stables, engagées dans la réflexion pédagogique et l'expérimentation pédagogique : co-enseignement, décrochage en groupe de compétences, ouverture des classes aux familles, liaison avec les familles, suivi des élèves.

Un réel partenariat avec les collectivités locales et avec le monde associatif est noté. Mais une difficulté à impliquer les familles les plus éloignées de l'École dans le suivi de la scolarité de leur enfant perdure malgré des actions d'Ouverture de l'École aux Parents.

Les écarts de résultats scolaires sont importants par rapport aux moyennes nationales. Après avoir connu de fortes baisses, les effectifs du collège repartent à la hausse : tendance à la baisse de l'évitement du collège. Les élèves trouvent tous une solution d'orientation en fin de 3^{ème}.

Voir également le site du collège : <https://www-clg-rolland-nimes.ac-montpellier.fr/>

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer ICI pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Capacité à mettre en œuvre un enseignement explicite basé sur l'acquisition des compétences ;
- Capacité opérationnelle à la différenciation pédagogique dans le contexte d'une classe hétérogène ;
- Aptitude au suivi des élèves à besoin spécifique y compris pour ceux ayant des troubles du comportement ;
- Capacité à travailler en groupe dans le cadre de projets fédérateurs y compris pour des actions réseaux ;
- Goût pour la mise en place de projets autour de la valorisation des mathématiques ;
- Capacité à nouer des partenariats associatifs et/ou institutionnels pour la conduite de projets d'excellence dans le domaine des sciences et des technologies ;
- Bonne maîtrise des outils numériques.

Mesures Éducation prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Pellegrini Nicolas
tel : 04 66 02 90 00 / 06 21 30 69 80
mail : nicolas.pellegrini@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP BRASSENS – NARBONNE

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : MATHÉMATIQUES

Localisation géographique : Collège G. Brassens
1, rue de l'Alzeau 11100 Narbonne

Projet d'établissement :

OBJECTIF 1 : SUSCITER LA MOTIVATION ET L'AMBITION SCOLAIRE DES ÉLÈVES POUR MIEUX VIVRE LEUR SCOLARITÉ

Axe de progrès 1.1 : Aider l'élève à construire le sens de l'école pour faire émerger l'envie d'apprendre

Axe de progrès 1.2 : Soutenir et accompagner les élèves dans leur parcours scolaire pour éviter toutes formes de décrochage et de renoncement.

OBJECTIF 2 : FAVORISER LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE POUR CONDUIRE TOUS LES ÉLÈVES À LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN ET AU PARTAGE D'UNE CULTURE HUMANISTE

Axe de progrès 2.1 : Penser l'enseignement par cycles.

Axe de progrès 2.2 : Promouvoir la culture pour permettre aux élèves de construire une culture artistique personnelle fondée sur des repères communs.

OBJECTIF 3 : FAIRE VIVRE LES VALEURS CITOYENNES DANS UNE COMMUNAUTÉ SCOLAIRE OUVERTE SUR LE MONDE

Axe de progrès 3.1 : Éduquer au respect de soi pour mieux respecter les autres.

Axe de progrès 3.2 : Former des citoyens éclairés et engagés.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2016-2019 :

Objectif de résultats n°1 : S'appuyer sur la continuité école-collège pour poursuivre la réduction des inégalités scolaires par la progression des résultats scolaires de tous les élèves

Les priorités du référentiel de l'éducation prioritaire :

Pilier 1 : « Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun » ;

Pilier 4 : « Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative » ;

Pilier 5 : « Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels » ;

Pilier 6 : « Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux ».

Les leviers :

- Dans le cadre du conseil école-collège, penser l'année de 6ème comme l'année de fin de cycle et de transition en s'appuyant sur la dynamique créée par le conseil école-collège et le pilotage du REP :

- aller plus loin dans la construction d'une culture pédagogique partagée ;
- approfondir la réflexion engagée dans la maîtrise de la langue et des mathématiques pour construire une progression commune et harmoniser les approches pédagogiques ;
- créer des outils communs d'évaluation des élèves.

- Dans le cadre du conseil pédagogique : construire une progression des apprentissages sur trois ans au cycle 4 dans toutes les disciplines renforçant les apprentissages fondamentaux :

- maîtrise de la langue :
 - développer le lexique et le langage oral dans toutes les disciplines ;
 - développer le goût de lire ;
 - diversifier les situations d'écriture dans toutes les disciplines ;
 - conduire les élèves à la maîtrise de l'argumentation écrite et orale dans toutes les disciplines.
- en mathématiques – sciences – technologie :
 - inscrire les langages mathématiques, scientifiques et informatiques dans une démarche d'investigation permettant de maîtriser les lexiques disciplinaires ;
 - diversifier les situations problèmes, d'introduire progressivement des outils numériques et des langages associés (cycle 4).
- en langues vivantes :
 - écouter ;
 - lire ;
 - comprendre ;
 - parler en continu ;
 - écrire.
- poursuivre l'intégration du numérique dans tous les apprentissages ;
- inscrire l'action pédagogique et éducative dans une communication bienveillante ;
- lier étroitement l'accompagnement personnalisé et l'évaluation des élèves ;
- conduire une réflexion collective sur l'évaluation des élèves.

Objectif de résultats n°2 : renforcer la fluidité des parcours scolaires et l'accès aux diplômes de niveau IV

Les priorités du référentiel de l'éducation prioritaire :

Pilier 1 : Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun » ;

Pilier 2 : « Conforter une école bienveillante et exigeante » ;

Pilier 3 : « Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire » ;

Pilier 4 : « Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative » ;

Pilier 5 : « Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels ».

Les leviers

- Soutenir et accompagner les élèves dans leur parcours scolaire pour éviter toutes formes de décrochage et de renoncement ;
- Développer une culture de la ponctualité, de l'assiduité, du sens de l'effort ;
- Accompagner les élèves dans la construction de culture personnelle (permettre un accès égalitaire et élargi à la culture dans tous ses domaines, initier aux différents langages de l'art en fréquentant des lieux culturels diversifiés, poursuivre et élargir les

partenariats avec les lieux de culture, intégrer cette dimension de l'EAC dans tous les EPI) ;

- Aider les élèves à développer leur créativité (diversifier les moyens d'expression artistique, valoriser les productions des élèves, favoriser l'utilisation du numérique, intégrer cette dimension de l'EAC dans tous les EPI) ;

- Construire, sur l'ensemble de la scolarité, un projet d'avenir personnel ambitieux ;

- Travailler en réseau avec les lycées (GT et professionnels) pour mieux présenter aux élèves et aux familles l'intérêt des formations proposées et les perspectives d'insertion ;

- Dans le cadre du parcours avenir, développer une culture de réseau et de partenariat avec les partenaires professionnels et participer aux journées académiques pour mieux informer les élèves et les familles sur les formations et les métiers, notamment professionnels et technologiques ;

- Associer étroitement les parents d'élèves au « parcours avenir » en renforçant l'information sur l'orientation.

Objectif de résultats n°3 : lutter contre toutes les formes de renoncement, de décrochage pour aider les élèves à mieux vivre leur scolarité et devenir des citoyens éclairés et responsables

Les priorités du référentiel de l'éducation prioritaire :

Pilier 2 : « Conforter une école bienveillante et exigeante » ;

Pilier 3 : « Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire » ;

Pilier 4 : « Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative » ;

Pilier 5 : « Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels » ;

Pilier 6 : « Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux ».

Les leviers

- Susciter la motivation, l'ambition scolaire pour que les élèves vivent mieux leur scolarité :

- s'appuyer sur la dynamique créée par le conseil école-collège et le pilotage du REP ;
- approfondir et créer des outils communs de suivi des élèves, garantir l'équité et l'égalité des chances en soutenant la pédagogie de projets dans le cadre des EPI et des enseignements complémentaires ;
- mettre au cœur des EPI le projet d'éducation artistique et culturel, la culture technique et scientifique ;
- inscrire l'action pédagogique et éducative dans une communication bienveillante ;
- lier étroitement l'accompagnement personnalisé et l'évaluation des élèves ;
- construire un rapport à l'évaluation motivant pour l'élève.

- Poursuivre le programme de relation aux parents en accentuant l'approche parentalité :

- projet « parentalité » dans le cadre du contrat de ville, du REAAP ;
- ouverture des dispositifs et projets aux parents d'élèves ;
- dialogue renforcé avec les parents d'élèves dans le cadre du projet de vie scolaire.

- Renforcer la vigilance du suivi de l'absentéisme et de la ponctualité ;

- Renforcer le traitement et le suivi différencié des situations d'absentéisme et de non ponctualité ;
- Promouvoir l'assiduité, le sens de l'effort dans l'activité pédagogique, le projet EPS, le projet de vie scolaire, les associations scolaires.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire, le sens du travail en équipe :

- A l'échelle de l'équipe disciplinaire nous comptons sur le candidat pour faire avancer l'harmonisation des pratiques, des progressions sur les cycles, l'évaluation des compétences du socle ;
- En équipe de projets, dans le cadre des EPI, des parcours EAC - citoyen - Avenir – Santé ;
- En équipe inter degré, avec les professeurs des écoles, dans le cadre du conseil École - collège et de la mise en œuvre du cycle 3.

Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire), les compétences spécifiques pour missions particulières :

- Conduite de projets pédagogiques dans le domaine des sciences et technologie (robotique, domotique etc...) ;
- Travail en groupe de compétences, travail en équipe pour faire progresser la performance ;
- Conduite de projet dans le parcours citoyen et avenir.

Mesure Education prioritaire REP :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 AVRIL 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Contactez impérativement le chef d'établissement :

M. Dominique EJARQUE
Collège Georges Brassens
04 68 42 56 84

COLLÈGE REP E.TRIOLET BEAUCAIRE

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Mathématiques

Localisation géographique : COLLEGE ELSA TRIOLET, Place Rhin et Danube 30300 Beaucaire

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Objectif de résultats n°1 : accompagner les élèves vers la réussite en faisant évoluer les pratiques pédagogiques, en explicitant les démarches d'apprentissage et en développant le travail collectif de l'équipe éducative pour une école bienveillante et exigeante

Priorités 1, 2 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire

Objectif de résultats n°2: impliquer chaque élève dans un parcours d'éducation culturelle

- Toutes les classes respectent le principe de l'hétérogénéité.
- Les projets d'école, d'établissement et de réseau visent le bien-être des élèves et un bon climat scolaire. La continuité école-collège est au cœur du projet de réseau en appui sur le cycle de consolidation grâce à la liaison collège - lycée. Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'école et le collège s'organisent pour limiter les retards et prévenir les absences des élèves. Une politique d'orientation est traduite dans des mesures concrètes relatives au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- L'erreur est considérée comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignements pour tous. L'évaluation des élèves, conduite avec bienveillance, repose sur des objectifs exigeants. Des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail et les progrès des élèves sont mis en œuvre à tous les niveaux et dans toutes les classes. Les bulletins scolaires explicitent les acquis, les améliorations attendues et les compétences encore à acquérir
- Le suivi des élèves en difficulté est assuré en priorité dans la classe. La co-présence en classe est privilégiée pour l'intervention d'autres personnels.
- Un travail est développé pour déboucher sur une meilleure mixité sociale à l'école et au collège partout où cela est possible.
- Le travail en équipe concourt à la confiance partagée dans la réussite de tous les élèves. Il contribue à la construction, à la mise en œuvre et à l'évaluation collégiale du projet de réseau, au développement professionnel de chacun et il facilite la résolution des difficultés rencontrées.
- Les temps de travail en équipe sont institués dans les emplois du temps, dans les écoles et dans les établissements.
- Les objectifs pédagogiques du travail en équipe sont bien déterminés : mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux... Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : analyse partagée des difficultés des élèves, confrontation des informations des différents professionnels (enseignement, vie scolaire, santé, social, service), partage d'informations avec les partenaires qui suivent les élèves concernés... Ils peuvent également prendre des formes nouvelles et donner lieu à une programmation régulière. Un temps de travail est consacré aux relations entre collège et lycée en appui sur la liaison. Il porte sur la continuité pédagogique et sur le suivi des élèves.

Site du collège : <http://www.clg-triolet-beaucaire.ac-montpellier.fr>

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Professeur ayant envie de renforcer la liaison école-collège avec un objectif principal de développer des défis mathématiques entre les Cm2 et les 6èmes et de redonner goût aux Mathématiques. L'objectif est de travailler avec les professeurs du 1er degré afin de rendre dynamique cette liaison avec échange de pratiques, de créer un tutorat entre les élèves de CM2 – 6ème.
- Développer l'usage du numérique en classe avec les tablettes mises à disposition pour différencier et rendre le cours plus dynamique.
- Avoir un esprit d'équipe en participant régulièrement aux réunions pour faire le point sur les progressions communes : construction de devoirs communs, utilisation à bon escient des heures d'AP.
- Bonnes connaissances sur le travail par compétence pour faire réussir les élèves tout au long du cycle 4 afin d'améliorer les résultats en mathématiques au DNB.
- Être capable de créer et d'entretenir des liens forts avec les différents acteurs du réseau Triolet, (collègues, d'autres collèges, professeurs des écoles) afin de mettre en place ou faire perdurer différents projets.
- Être porteur de projets disciplinaires et interdisciplinaires afin de mettre en lien et en perspective les notions abordées dans les différentes matières.
- Travailler et développer le travail par compétence.
- Mener une différenciation pédagogique à travers des plans de travail, une collaboration entre élèves (tutorat, îlots...), et la création de capsules vidéos permettant à chacun de visionner à la maison les outils et méthodes.
- Innover pour remotiver les élèves.
- S'investir au collège non seulement en tant que professeur de mathématiques mais en tant qu'acteur de la communauté éducative : être acteur des différentes instances et commissions du collège, participer à l'accompagnement personnalisé, « devoirs faits » pour proposer des solutions alternatives dans l'apprentissage.

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

CHAINED Bernard, principal courriel : bernard.chaine@ac-montpellier.fr
tel du collège Elsa Triolet : 04-66-59-13-71

COLLÈGE REP+ Arthur Rimbaud - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Mathématiques

Localisation géographique : Collège Arthur Rimbaud
2 rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 04 67 75 43 90

Projet de réseau et/ou d'établissement :

6 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise à :

- développer l'interdisciplinarité dans le parcours des élèves au collège afin de mieux faire percevoir le sens des apprentissages et de développer l'ambition scolaire (priorités 1 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- développer le réseau REP+ pour renforcer les pratiques pédagogiques partagées fondées sur l'appropriation du socle commun et améliorer la réussite scolaire (priorités 1 et 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- renforcer la continuité pédagogique avec les lycées afin d'améliorer les poursuites d'études et de préparer une insertion réussie (priorité 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- communiquer sur les pratiques et les projets pour améliorer l'attractivité de l'établissement (priorités 3 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place :

- évaluation par compétences ;
- aides aux élèves en difficultés, tutorat ;
- classes coopératives, co-intervention ;
- développement des activités artistiques, développement du plurilinguisme et des lettres classiques...

Cela nécessite d'envisager obligatoirement son enseignement dans la concertation disciplinaire, pluridisciplinaire et inter-degrés.

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler, respecter autrui » et de « conforter une école de la confiance, bienveillante et exigeante » sont à intégrer impérativement dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative. Ce point est essentiel et particulièrement attendu.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe pour :
 - concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire, transdisciplinaire et inter degré ;
 - développer les pôles d'excellence pour contribuer à l'ambition de tous les élèves.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- D'une manière plus générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi, qui saura s'intégrer et s'adapter aux exigences d'un établissement en REP+ et :
 - montrer de la disponibilité pour assurer les différentes fonctions inhérentes à l'emploi, notamment et si besoin celles de coordonnateur ou de professeur principal ;
 - participer au plan de formation de l'établissement ;
 - participer activement aux réflexions nécessaires à l'évolution de l'établissement, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement et de réseau ;
 - participer aux actions inhérentes à l'éducation prioritaire et notamment l'accompagnement continu et dans un cadre plus général à l'opération devoir faits.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- s'investir et coordonner avec le premier degré le développement des mathématiques sur le cycle 3 ;
- participer aux conseils de cycle 3 ;
- mettre en œuvre les conditions nécessaires à une pédagogie réellement différenciée au sein de l'équipe de mathématiques ;
- maîtriser les TICES.

Mesures Éducation prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Philippe CROS

04 67 75 43 90

par mail à l'adresse : ce.0341278e@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + : LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Mathématiques

Localisation géographique : Les Escholiers de La Mosson 70 avenue du Biterrois 34080 Montpellier
Tél : 04 67 10 47 30 ce.0340996@ac-montpellier.fr

Caractéristique du collège des Escholiers de la Mosson : classé en REP+ depuis la rentrée 2014, il est implanté dans le quartier populaire de la Mosson de la ville de Montpellier. Il accueille 700 élèves quasiment tous issus du quartier. Le climat scolaire est relativement serein mais demande une attention de tous les instants de la part de tous les acteurs de la communauté éducative. Ce qui nécessite un travail d'équipe aussi nécessaire qu'indispensable. Les locaux sont totalement restructurés et permettent un accueil des élèves de qualité.

Projet de réseau et/ou d'établissement : 10 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise :

- A améliorer la réussite des élèves en favorisant un parcours scolaire ambitieux ;
- A prévenir et limiter le décrochage scolaire en construisant des parcours « Avenir », « d'éducation artistique et culturel », « Citoyen » cohérents pour chaque élève ;
- A impliquer davantage les parents dans la réussite de leurs enfants.

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place : rythmes scolaires (cours de 1 h 30), évaluation par compétences, évaluation positive et classes de 6ème sans note, aides aux élèves en difficultés, projets sciences, EIST, co-intervention, développement des activités artistiques...

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler » et de conforter une école bienveillante et exigeante sont à intégrer dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

L'enseignant(e) recruté(e) doit impérativement être loyal(e) au regard de son engagement en Education Prioritaire, en connaître les problématiques et les textes organisateurs afin d'adapter son enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves du collège. Chaque membre de la communauté éducative doit contribuer à l'augmentation du taux de réussite au DNB et du taux de passage en classe de seconde générale et technologique.

- Sens du travail en équipe dans le cadre des cycles 3, 4 et liaison collège/Lycées pour :
 - ✓ Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - ✓ Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - ✓ Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail

d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) ;

- ✓ Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.
 - Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ; tout particulièrement dans le domaine de l'évaluation par compétences, de la différenciation pédagogique et de la pédagogie de projet.

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- ✓ En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales.
- ✓ En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement éducatif, le dispositif devoirs faits ou encore l'école ouverte
- ✓ En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal.
- ✓ En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Travailler au sein des équipes à la mise en œuvre commune du projet pédagogique, à son évaluation et à son réajustement pour adapter l'enseignement de la discipline à tous les élèves
- S'investir dans des ateliers de remédiation, des actions cycle 3.
- Être compétent dans les usages pédagogiques d'outils numériques
- S'impliquer dans le dispositif « devoirs faits »
- S'intéresser pour le secteur de l'Aéronautique (CAEA ou intention de la préparer)

Être force de proposition pour faire vivre le parcours citoyen et en être un des référents

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Didier DELOZANNE 04 67 10 47 30 didier.delozanne@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Paul Riquet - Béziers

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Mathématiques (2 postes vacants)

Localisation géographique : Collège Paul Riquet
Place Général de Gaulle – 34500 BEZIERS
04.99.43.26.30

Projet de réseau et ou d'établissement :

Le collège est à la tête d'un réseau dont le projet affirme 3 objectifs :

10. Rester bienveillant et mieux accompagner nos élèves ;
11. Maintenir nos exigences pour un meilleur devenir de nos élèves,
12. Se former et coopérer pour former une identité de réseau.

Et retient les axes de progrès suivants :

10. Améliorer la continuité école/collège ;
11. Garantir la continuité des parcours et travailler sur le suivi global de l'élève de la maternelle au collège ;
12. Renforcer le travail sur la maîtrise des langages.

Le projet d'établissement du collège Paul Riquet définit 3 objectifs :

10. L'adaptation au public scolaire en difficulté sociale et culturelle ;
11. Le maintien et l'élévation des résultats et de l'ambition scolaire ;
12. L'affirmation d'une identité culturelle forte.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

Sens du travail en équipe :

- Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent,
- Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur et en particulier dans le cadre du plurilinguisme,
- Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires),
- Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.

Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) :

- D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :
- En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales,
- En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement continu des 6ème, l'accompagnement éducatif, devoirs faits ou encore l'école ouverte...,
- En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal,
- En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

Le professeur intégrera une équipe comprenant 5 autres professeurs de mathématiques, 3 professeurs de physique, 3 professeurs de technologie et 3 professeurs de SVT.

- Travail en équipe, disponibilité, qualité d'écoute, goût de l'innovation sont requis.

Capacités :

- A s'adapter à tous les publics : élèves allophones, SEGPA, élèves de collège,
- A conduire ou à s'intégrer à des projets culturels et inter-degrés notamment développant la culture scientifique,
- A porter des actions du CESC, CVC, CHS.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Bernard VILARO

04.99.43.26.30 pour prendre rendez-vous

les entretiens se dérouleront le lundi 15 avril de 8h à 12h

COLLÈGE REP+ Simone VEIL – Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Mathématiques

Localisation géographique : Collège Simone VEIL
125 rue de Cante Gril - 34000 Montpellier

Caractéristiques :

L'établissement est situé dans un quartier à l'habitat mixte, disposant de locaux agréables, fonctionnels bien équipés notamment sur le plan numérique. Depuis quatre ans, le collège s'inscrit dans la diversification des parcours pour reconquérir la mixité. Le dynamisme des personnels se traduit par de nombreux projets au sein du collège mais également en lien avec le 1^{er} degré et les lycées. La pédagogie de projet ainsi que l'innovation pédagogique y sont très actives.

Les grandes lignes de notre projet :

- Développer un enseignement explicite dans les domaines de la maîtrise de la langue et des enseignements à forte inégalité sociale (sciences, numérique et culture) pour améliorer les résultats des élèves ;
- Étendre les conditions propices au développement des compétences sociales et civiques des élèves pour améliorer le climat scolaire ;
- Renforcer la persévérance scolaire et rendre l'élève acteur de son projet personnel et professionnel ;
- Associer les parents et les partenaires pour développer la réussite.

Projet de réseau et ou d'établissement :

Projet d'établissement :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de%CC%81tablissement-Simone-Veil-2015-2018-de%CC%81finitif.pdf>

Projet de réseau :

<http://college-simone-veil.fr/wp-content/uploads/2017/03/Projet-de-re%CC%81seau-REP-Simone-veil-16-05-2016.pdf>

Site du collège :

<http://college-simone-veil.fr/>

Priorité actuelle du réseau : Travailler la langue orale et écrite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe au bénéfice des élèves et de leurs familles.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).
- Compétences spécifiques pour missions particulières :
 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement ;
 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;
 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;
 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ;
 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.
 - Savoir-faire :
 - Mettre en œuvre l'évaluation par compétences ;
 - S'inscrire dans un projet européen : ERASMUS ;
 - Développer une pédagogie de projet ;
 - Développer une pratique réflexive ;
 - Participer à la mise en œuvre des projets et contrats de réseau ;
 - Motiver et valoriser.
 - Savoir-être :
 - Faire preuve de bienveillance en préservant un niveau d'exigence élevé ;
 - Être à l'écoute et coopérer.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin

de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Robert LAISNE,
Principal
04 67 04 39 39

COLLÈGE REP+ JEAN MOULIN ALÈS

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

SCIENCES PHYSIQUES

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : PHYSIQUE-CHIMIE

Localisation géographique : Collège Jean MOULIN
1 Avenue Jean Baptiste Dumas
Tél : 04 66 54 22 60

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Le projet du réseau Jean MOULIN prévoit quatre axes stratégiques :

- Proposer à chaque élève un parcours personnalisé de réussite ;
- Renforcer le lien avec les familles et les partenaires par la mise en place d'une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ;
- Accompagner les élèves dans l'apprentissage des valeurs citoyennes et « Faire ensemble pour vivre ensemble ». Dans ce cadre le collège et les écoles du réseau s'inscriront dans une démarche de développement durable ;
- Favoriser le travail collectif des équipes éducatives, en renforçant l'accompagnement et la formation des personnels.

Lien vers le site web du collège : <https://www.clg-moulin-ales.ac-montpellier.fr/>

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Utiliser le cadre du projet fédérateur pour atteindre les objectifs nationaux d'obtention du socle ;
- Mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Bernard MOURRET
Collège Jean Moulin Alès
Tél : 06 32 40 14 87
Adresse mail : bernard.mourret@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP ELSA TRIOLET, BEAUCAIRE

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur

Discipline : Physique Chimie

Localisation géographique : COLLEGE ELSA TRIOLET, Place Rhin et Danube 30300 Beaucaire

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Objectif de résultats n°1 : accompagner les élèves vers la réussite en faisant évoluer les pratiques pédagogiques, en explicitant les démarches d'apprentissage et en développant le travail collectif de l'équipe éducative pour une école bienveillante et exigeante

Priorités 1, 2 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire

Objectif de résultats n°2: impliquer chaque élève dans un parcours d'éducation culturelle

- Toutes les classes respectent le principe de l'hétérogénéité.
- Les projets d'école, d'établissement et de réseau visent le bien-être des élèves et un bon climat scolaire. La continuité école-collège est au cœur du projet de réseau en appui sur le cycle de consolidation grâce à la liaison collège - lycée. Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'école et le collège s'organisent pour limiter les retards et prévenir les absences des élèves. Une politique d'orientation est traduite dans des mesures concrètes relatives au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- L'erreur est considérée comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignements pour tous. L'évaluation des élèves, conduite avec bienveillance, repose sur des objectifs exigeants. Des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail et les progrès des élèves sont mis en œuvre à tous les niveaux et dans toutes les classes. Les bulletins scolaires explicitent les acquis, les améliorations attendues et les compétences encore à acquérir
- Le suivi des élèves en difficulté est assuré en priorité dans la classe. La co-présence en classe est privilégiée pour l'intervention d'autres personnels.
- Un travail est développé pour déboucher sur une meilleure mixité sociale à l'école et au collège partout où cela est possible.
- Le travail en équipe concourt à la confiance partagée dans la réussite de tous les élèves. Il contribue à la construction, à la mise en œuvre et à l'évaluation collégiale du projet de réseau, au développement professionnel de chacun et il facilite la résolution des difficultés rencontrées.
- Les temps de travail en équipe sont institués dans les emplois du temps, dans les écoles et dans les établissements.
- Les objectifs pédagogiques du travail en équipe sont bien déterminés : mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux... Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : analyse partagée des difficultés des élèves, confrontation des informations des différents professionnels (enseignement, vie scolaire, santé, social, service), partage d'informations avec les partenaires qui suivent les élèves concernés... Ils peuvent également prendre des formes nouvelles et donner lieu à une programmation régulière. Un temps de travail est consacré aux relations entre collège et lycée en appui sur la liaison. Il porte sur la continuité pédagogique et sur le suivi des élèves.

Site du collège : <http://www.clq-triolet-beaucaire.ac-montpellier.fr>

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

Compétences liées à l'enseignement de la Physique Chimie.

- Professeur ayant envie de renforcer la liaison école-collège avec un objectif découverte de l'astronomie et redonner goût aux sciences. L'objectif est de travailler avec les professeurs du 1er degré afin de rendre dynamique cette liaison avec échange de pratiques, de créer un tutorat entre les élèves de CM2 – 6ème.
- Développer l'usage du numérique en classe pour rendre le cours plus dynamique.
- Être capable de créer et d'entretenir des liens forts avec les différents acteurs du réseau Triolet, (collègues, d'autres collègues, professeurs des écoles) afin de mettre en place ou faire perdurer différents projets.
- Développer la liaison école-collège en sciences : développer le goût pour l'astronomie, visite commune du parc du COSMOS aux angles et du planétarium afin de développer un tutorat entre les 6ème et les CM2.
- Être porteur de projets disciplinaires et interdisciplinaires afin de mettre en lien et en perspective les notions abordés dans les différentes matières.
- Développer l'usage du numérique dans le cadre des cours de sciences physiques.
- S'investir au collège non seulement en tant que professeur de lettres mais en tant qu'acteur de la communauté éducative : être acteur des différentes instances et commissions du collège, participer à l'accompagnement personnalisé, « devoirs faits » pour proposer des solutions alternatives dans l'apprentissage.

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M.CHAINÉ Bernard, principal courriel : bernard.chaine@ac-montpellier.fr

tel du collège Elsa Triolet : 04-66-59-13-71

COLLÈGE REP + ARTHUR RIMBAUD - MONTPELLIER
ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Sciences Physiques

Localisation géographique : Collège Arthur Rimbaud, 2 rue Marius Petipa – 34080 Montpellier
Téléphone : 04 67 75 43 90

Projet de réseau et/ou d'établissement :

6 écoles sont rattachées au collège autour d'un projet commun. Le projet de l'établissement s'articule avec le projet de réseau. Ces projets reprennent les axes du référentiel de l'éducation prioritaire et le projet académique.

Le contrat d'objectifs vise à :

- développer l'interdisciplinarité dans le parcours des élèves au collège afin de mieux faire percevoir le sens des apprentissages et de développer l'ambition scolaire (priorités 1 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- développer le réseau REP+ pour renforcer les pratiques pédagogiques partagées fondées sur l'appropriation du socle commun et améliorer la réussite scolaire (priorités 1 et 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- renforcer la continuité pédagogique avec les lycées afin d'améliorer les poursuites d'études et de préparer une insertion réussie (priorité 6 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;
- communiquer sur les pratiques et les projets pour améliorer l'attractivité de l'établissement (priorités 3 et 4 du référentiel de l'éducation prioritaire) ;

De nombreux dispositifs pédagogiques innovants sont mis en place :

- évaluation par compétences ;
- aides aux élèves en difficultés, tutorat ;
- classes coopératives, co-intervention ;
- développement des activités artistiques, développement du plurilinguisme et des lettres classiques...

Cela nécessite d'envisager obligatoirement son enseignement dans la concertation disciplinaire, pluridisciplinaire et inter-degrés.

Les objectifs du garantir le « lire, écrire, parler, respecter autrui » et de « conforter une école de la confiance, bienveillante et exigeante » sont à intégrer impérativement dans toutes les démarches entreprises par la communauté éducative. Ce point est essentiel et particulièrement attendu.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe pour :

- concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
 - envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur ;
 - être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire, transdisciplinaire et inter degré ;
 - développer les pôles d'excellence pour contribuer à l'ambition de tous les élèves.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- D'une manière plus générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi, qui saura s'intégrer et s'adapter aux exigences d'un établissement en REP+ et :
- montrer de la disponibilité pour assurer les différentes fonctions inhérentes à l'emploi, notamment et si besoin celles de coordonnateur ou de professeur principal ;
 - participer au plan de formation de l'établissement ;
 - participer activement aux réflexions nécessaires à l'évolution de l'établissement, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'établissement et de réseau ;
 - participer aux actions inhérentes à l'éducation prioritaire et notamment l'accompagnement continu et dans un cadre plus général à l'opération devoir faits.

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Développer des projets scientifiques dans le cadre du cycle 3
- Participer aux conseils de cycle 3
- Mettre en œuvre les conditions nécessaires à une pédagogie réellement différenciée au sein de l'équipe de sciences
- Maîtriser les TICES

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Philippe CROS

04 67 75 43 90

par mail à l'adresse : ce.0341278e@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Katia et Maurice Krafft - Béziers

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Physique - Chimie

Localisation géographique : Collège KRAFFT
Boulevard Y. du Manoir
0467761866

Projet de réseau et/ou d'établissement :

- **Objectif 1 : la réussite des élèves, des conditions d'apprentissage favorables à la mise en activité**

Les axes de progrès proposés :

- Apprendre sur activité personnelle des élèves et leur accompagnement
- Apprendre de l'ambition et des résultats pour tous
- Apprendre de la vie de l'EPL et du climat scolaire

- **Objectif 2 : une insertion professionnelle réussie, un parcours de formation personnalisé et ouvert sur le monde économique**

Les axes de progrès proposés :

- S'insérer grâce à une orientation et un parcours choisi
- S'insérer : persévérance scolaire, prévention et lutte contre le décrochage
- S'insérer : des chances équitables de parcours de formation

- **Objectif 3 : l'appropriation du réseau :**

Les axes de progrès proposés :

- Œuvrer à une continuité pédagogique et développer des pratiques évaluatrices bienveillantes et exigeantes pour un accompagnement au plus près des besoins de l'élève.
- Mettre en place les conditions d'un climat scolaire propice aux apprentissages en relation avec l'ensemble de la communauté éducative.
- Accompagner chaque élève dans la construction d'un parcours personnel ambitieux au mieux de ses potentialités.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe : l'équipe de technologie, en lien avec celles de SVT et de Sciences Physiques s'est organisée

autour d'un partenariat et de la notion de projet (EIST par exemple en 6^{ème}). De même, la population concernée par nos enseignements nécessite une attention particulière, un devoir d'exigence mais aussi de bienveillance.

Ce contexte amène donc à ce que l'investissement auprès des différents partenaires : élèves, parents, collègues... soit de qualité et continu.

- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) :

Objectif 1 : Priorités 1 – 4 - 6

Objectif 2 : Priorités 2 – 3 – 4 – 5 - 6

Objectif 3 : Priorités 3 - 6

- Compétences spécifiques pour missions particulières : Nécessité d'une grande disponibilité, d'une ouverture sur les cultures et sur les notions de projets, de citoyenneté et d'intégration.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

GRAS Thierry

0467761866

thierry.gras@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Joseph Sébastien Pons - Perpignan

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Physique

Localisation géographique : Collège Joseph-Sébastien PONS
2, rue Virgile Narcisse Diaz
66000 Perpignan - 04.68.61.13.28. ce.0660012e@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Trois objectifs prioritaires

- Produire une réponse pédagogique et éducative adaptée aux besoins des élèves ;
- Développer les compétences langagières des élèves pour améliorer les performances scolaires ;
- Construire les règles du vivre ensemble et une formation à la citoyenneté pour permettre une meilleure insertion socioprofessionnelle.

Axes du projet

- Axe 1 : Développer les pratiques de coopération au sein du cycle 3
- Axe 2 : Construire le parcours citoyen du cycle 1 au cycle 4 autour des valeurs de la République
- Axe 3 : Prévenir et lutter contre l'absentéisme

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Le candidat peut être amené à travailler sur le niveau 6ème et 5ème, où une démarche de pédagogie coopérative est généralisée, il devra donc s'inscrire dans cette démarche dans un travail d'équipe ;
- En classe de 6ème, est mis en place l'EIST, le candidat devra donc s'inscrire dans cette démarche ;

- Développement d'ateliers scientifiques facultatifs dans l'établissement, afin de travailler sur la persévérance et la motivation et de favoriser les parcours technologiques, professionnels et scientifiques : le candidat pourra être force de proposition et participer à leur animation.

Mesure Education prioritaire REP +:

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxims de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme LEFEBVRE Nathalie

N° de téléphone : 04 68 61 13 28

Adresse mail : ce.0660012e@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Romain Rolland - Nîmes

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

SVT

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : SVT

Localisation géographique : Collège Romain Rolland
8 avenue de Lattre de Tassigny 30 002 Nîmes Cedex 6

Projet de réseau et/ou d'établissement :

- **axe 1 :** Créer les conditions favorables à la réussite de tous les élèves ;
- **axe 2 :** Permettre à chaque élève de s'inscrire dans un parcours scolaire personnalisé et motivant ;
- **axe 3 :** Offrir aux élèves des parcours citoyen, artistique et culturel riches et variés.

Comme tous les REP+, le collège est situé dans un quartier de Nîmes dont la population est en grande difficulté sociale, économique et culturelle. La mixité sociale et culturelle est quasiment inexistante dans les établissements du réseau.

Le climat scolaire est apaisé, avec des équipes pédagogiques et d'encadrement stables, engagées dans la réflexion pédagogique et l'expérimentation pédagogique (co-enseignement, décloisonnement en groupe de compétences, ouverture des classes), aux familles, la liaison avec les familles, le suivi des élèves.

Un réel partenariat avec les collectivités locales et avec le monde associatif est noté. Mais une difficulté à impliquer les familles les plus éloignées de l'École dans le suivi de la scolarité de leur enfant perdurent malgré des actions d'Ouverture de l'École aux Parents.

Les écarts de résultats scolaires sont importants par rapport aux moyennes nationales. Après avoir connu de fortes baisses, les effectifs du collège repartent à la hausse : tendance à la baisse de l'évitement du collège. Les élèves trouvent tous une solution d'orientation en fin de 3^{ème}.

Voir également le site du collège : <https://www-clg-rolland-nimes.ac-montpellier.fr/>

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Capacité à mettre en œuvre un enseignement explicite basé sur l'acquisition des compétences ;

- Capacité opérationnelle à la différenciation pédagogique dans le contexte d'une classe hétérogène ;
- Aptitude au suivi des élèves à besoin spécifique y compris pour ceux ayant des troubles du comportement ;
- Capacité à travail en groupe dans le cadre de projets fédérateurs y compris pour des actions réseaux ;
- Goût pour la mise en place de projets autour de la valorisation des mathématiques ;
- Capacité à nouer des partenariats associatifs et/ou institutionnels pour la conduite de projets d'excellence dans le domaine des sciences et des technologies ;
- Bonne maîtrise des outils numériques.

Mesures Éducation prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Pellegrini Nicolas

tel : 04 66 02 90 00 / 06 21 30 69 80

mail : nicolas.pellegrini@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP Marcel Pagnol - Montpellier

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : SVT

Localisation géographique : Collège M. Pagnol
95 rue Topaze Montpellier.
Ce.0341592w@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Trois objectifs prioritaires

- Mobiliser les ressources au service de l'acquisition du socle commun et de la réussite scolaire ;
- Accentuer l'accès à la culture artistique et scientifique ;
- Favoriser un climat serein et élever le niveau d'ambition scolaire.

Les priorités 2018

- Construire une dynamique de réseau ;
- Le cycle 3 ;
- Projets dans le cadre du contrat de ville :
 - Améliorer les relations école-famille ;
 - L'ouverture à la culture comme outil d'intégration et de réussite.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- capacités à communiquer en direction des familles et des partenaires institutionnels ;
- aptitude au travail d'analyse de pratiques au service d'un enseignement explicite et de la prise en charge des élèves à

besoins pédagogiques particuliers ;

- connaissance du premier degré.

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Christophe Berlatier

courriel : christophe.berlatier@ac-montpellier.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLÈGE REP+ Jean Moulin - Sète

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

TECHNOLOGIE

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Technologie

Localisation géographique : CLG JEAN MOULIN
7 rue des Gerfauts 34200 Sète
Tél : 04.67.53.24.30

Projet de réseau et/ou d'établissement :

- Maîtrise de la langue ;
- Réussite sociale et professionnelle ;
- Prévention du décrochage cognitif et social.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- Compétences spécifiques pour missions particulières :
 - engagement dans les missions d'enseignement dans un établissement REP+ ;
 - savoir appréhender l'élève dans sa globalité pour le faire progresser.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin

de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Denis Bavière
Tél : 04.6753.24.30
denis.baviere@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP Jean Moulin - Perpignan

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Technologie

Localisation géographique : Collège Jean Moulin
41 place Jean Moulin
66000 Perpignan
04 68 50 14 05 ce.0660049v@ac-montpellier.fr

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Le collège Jean Moulin est un EPLE classé en REP, situé en ZSP, qui accueille un public très hétérogène mais constitué pour la majorité d'élèves issus des quartiers du secteur de recrutement (dont le quartier St Jacques avec ses habitants de la communauté gitane de Perpignan), qui sont aussi des quartiers qui dépendent de la politique de la ville. (Environ 740 élèves). Plus de 66 % des élèves évoluent dans des familles aux CSP défavorisées.

Ce sont les pôles d'excellence (musique, LV, Sport) de l'établissement qui attirent les familles du hors secteur :

- Section CHAM, (partenariat avec le CCR de Perpignan) ;
- Section bilingue catalan, (continuité du parcours des élèves de l'école ARRELS ;
- Sections sportives, rugby, basket, hand, (partenariat avec l'USAT de Toulouges, et l'USAP de Perpignan) ;;
- Parcours bi-langue anglais/chinois.

Le public accueilli est donc très hétérogène.

Le collège revendique et assume cette mixité jusqu'au sein des classes parce que l'école doit être le creuset de la République. En effet, les élèves des différentes sections, CHAM, sportives, bilingues « catalan », bi-langues anglais/chinois, sont répartis dans toutes les classes.

Il s'agit alors, à partir de cette mixité sociale et scolaire, de construire un projet qui favorise le « bien vivre ensemble ».

C'est l'axe majeur du projet d'établissement qui cherche à garantir l'égalité des chances pour tous, afin de ne laisser personne au bord du chemin, tout en cultivant l'excellence. Pour ce faire, le collège fait aussi du travail de la maîtrise de la langue française dans toutes les disciplines non linguistiques une priorité.

A l'entrée au collège, en 6^{ème}, 30% des élèves ont au moins un an de retard.

Afin de limiter, voire de réduire les écarts de réussite scolaire, le collège a fait le choix de personnaliser les parcours des élèves, et en plus des sections citées plus haut, a créé la section « Arts pluriels » qui concerne les élèves du secteur de recrutement, sans option.

Cette section cherche à ouvrir les élèves à la culture, et pour cela, s'appuie sur 3 grands domaines :

- Les arts vivants (musique, danse, chant, théâtre) ;
- Le cinéma, le patrimoine, les arts visuels ;
- LVE **ET** sciences. (Travailler les sciences en LVE).

Tout en maintenant la mixité dans les classes, chaque élève est ainsi inscrit dans une des sections d'excellence de l'établissement. Chaque élève doit pouvoir s'épanouir au collège Jean Moulin.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe (**indispensable**)
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- Compétences spécifiques pour missions particulières :
 - Pratique de la pédagogie différenciée, (politique de l'établissement pour des classes très hétérogènes) ;
 - Travail et évaluation par compétences ;
 - Prise en charge d'élèves en grande difficulté ;
 - Travail en interdisciplinarité (projet d'ouverture culturelle) ;
 - Posture réflexive sur ses pratiques professionnelles.

Mesure Education prioritaire REP :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Mme Ancelot Christine
04 68 50 14 05

COLLÈGE REP GERARD PHILIPPE-MONTELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Technologie

Localisation géographique : 48 bis rue Frédéric Fabrèges – Montpellier - 04.67.64.66.54

Projet de réseau et/ou d'établissement : améliorer les acquis des élèves au regard du socle commun :

- en s'appuyant sur la pédagogie de projet
- en développant l'accompagnement personnalisé
- en consolidant les pratiques culturelles
- en développant le lien avec les familles (projet REP)

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Pratiquer un enseignement différencié en s'appuyant notamment sur l'outil informatique et sur le travail en groupe
- Bonne maîtrise de l'outil informatique, des logiciels indispensables (connaissances réseau appréciées)
- Maîtrise des fondamentaux de la gestion de classe
- Aptitude au travail en équipe dans une optique pluridisciplinaire

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

ARMAND Rémi, 04.67.64.66.54, ce.0341364y@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP + LES GARRIGUES MONTPELLIER

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Technologie

Localisation géographique : Collège Les Garrigues
145, avenue du Comté de Nice / 34080 Montpellier – 04 67 10 73 00 – ce.0340109j@ac-montpellier.fr

Projet d'établissement :

Objectif 1 : Pédagogie et réussite des élèves

Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

- Axe de progrès 1.1 : entre activité personnelle des élèves et accompagnement
- ✓ Développer des usages permettant d'améliorer l'activité, l'autonomie et la responsabilité des élèves
- ✓ Améliorer le niveau de lecture et d'écriture
- Axe de progrès 1.2 : de l'ambition et des résultats pour tous
- Développer des situations pédagogiques et des évaluations communes disciplinaires ou interdisciplinaires afin de maintenir le taux de réussite au DNB

Objectif 2 : Orientation et Insertion

Accompagner les parcours individuels d'orientation en favorisant les poursuites d'études et en luttant contre le décrochage scolaire

- Axe de progrès 2.1 : orientation et parcours choisis
- ✓ Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel
- ✓ Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, l'initier au processus créatif
- ✓ Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel
- Axe de progrès 2.2 : persévérance scolaire, prévention et lutte contre le décrochage
- ✓ Repérer et suivre le décrochage scolaire
- ✓ Favoriser l'inclusion des élèves à besoins éducatifs

Objectif 3 : Citoyenneté et climat scolaire

Améliorer le climat scolaire en favorisant la prise de responsabilité par les élèves en valorisant leur engagement et en créant des conditions favorables à la transmission des valeurs de la République

- Axe de progrès 3.1 : éducation à la santé et à la citoyenneté
- ✓ Prévenir et traiter la violence
- ✓ Prévenir les risques à la santé
- ✓ Eduquer à la citoyenneté et aux compétences sociales
- Axe de progrès 3.2 : amélioration du climat scolaire
- ✓ Développer les actions du CVC et du CDJ
- ✓ Renforcer une relation de confiance entre Ecole et famille

Objectif 4 : Cultures et langages

Installer des projets culturels, linguistiques, scientifiques, artistiques, en privilégiant l'engagement des élèves afin de développer leur intérêt et leur goût pour le savoir

- Axe de progrès 4.1 : un volet culturel à la portée de tous
- ✓ Développer le bagage culturel de chaque élève en mettant en place un parcours structuré en EAC
- ✓ Créer des habitudes de fréquentation de lieux dédiés à la culture
- ✓ Tisser des liens entre les notions étudiées et le patrimoine littéraire, pictural, cinématographique et scientifique

- ✓ Mettre l'EAC au service d'une réflexion sur l'orientation (métiers scientifiques, métiers de l'audiovisuel, des arts du spectacle, métiers liés au numérique...)
- Axe de progrès 4.2 : une ouverture au monde
- ✓ Favoriser l'apprentissage des langues étrangères
- ✓ Proposer un voyage linguistique différent chaque année
- ✓ Initier les élèves aux arts des pays anglophones et hispanophones et du monde arabe
- ✓ Participer à des échanges linguistiques via le numérique
- ✓ Favoriser une attitude responsable grâce à une approche distanciée vis-à-vis des différences sociales

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Elaboration des enseignements et de leurs évaluations par compétences
- Développement la maîtrise de la langue française au sein de chaque discipline
- Impulsion d'activités/actions trans/interdisciplinaires
- Engagement dans l'innovation et la différenciation pédagogique (EIST, pratiques collaboratives, classes inversées, usage du numérique, inclusion scolaire, etc.)

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maximas de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport

d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

Jean-Luc Dimeur – 04 67 10 73 00 – ce.0340109j@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP LES OLIVIERS NIMES

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur

Discipline : Technologie

Localisation géographique : Collège Les Oliviers, 35 rue des Amoureux 30 000 Nîmes, tel: 04 66 84 83 61. Courriel: ce.0301098f@ac-montpellier.fr

Projet de territoire:

Un territoire délimité par ... les écoles Grézan, L. Rousson, A. Chamson, J-J Rousseau à Nîmes et le collège Les Oliviers (Nîmes)

... aux spécificités marquées, qui permettent d'identifier une *problématique de territoire*

Un climat scolaire fragile dans un contexte de mixité sociale et culturelle en légère dégradation. Des pratiques pédagogiques hétérogènes ne favorisant pas toujours l'activité des élèves et la continuité des apprentissages.

et de conforter son identité au travers d'une ambition qui correspondra à un *domaine d'excellence* ...

Former de futurs femmes et hommes, citoyens éclairés, porteurs des valeurs de la République et impliqués dans leur devenir

... et qui s'exprimera dans un *plan d'actions* dont les axes principaux sont les suivants

- **axe 1 :** améliorer le travail en réseau au service de la réussite et de l'émancipation des élèves
- **axe 2 :** Développer la responsabilisation, l'autonomie et le sens du vivre ensemble des futurs citoyens

Axes de contractualisation du réseau:

- Poursuivre le travail réalisé dans les écoles et le collège dans le cadre du réseau REP afin d'améliorer la réussite des élèves et d'encourager leur ambition.
- Proposer un parcours de réussite à chaque élève en fonction de ses aptitudes, en traitant de manière différenciée et au sein de la classe aussi bien la difficulté scolaire que l'excellence.
- Poursuivre les actions en faveur du respect de soi et des autres et du partage des valeurs de la République.

Projet d'établissement (en cours d'évaluation):

- Améliorer la réussite des élèves en adaptant la pédagogie et la prise en charge en fonction de chacun.
- Développer le respect de soi et des autres en aidant l'élève à devenir un citoyen responsable et ouvert au monde.
- Construire un projet partagé et de proximité en cohérence avec le réseau et les territoires.

Fonctionnement de la discipline:

Mettre en place une pédagogie permettant à chacun de progresser dans l'acquisition du référentiel de compétences. La communication autour de l'évaluation de l'élève se fait uniquement par l'expression du niveau d'acquisition des compétences. Projets inter degrés et interdisciplinaires. Participer à un parcours d'excellence scientifique (Partenariats : Lycée Lamour, ISEN/Yncréa et IUT).

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Maîtrise des outils numériques (collège label numérique niveau 2)

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

LARGUIER Gilles, contact téléphonique 04-66-84-83-61. Courriel: ce.0301098f@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP Jean Perrin - Béziers

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Technologie

Localisation géographique : Collège Jean Perrin
1 avenue Pierre Villon 34500 BEZIERS
tél : 04 67 76 06 21
courriel : ce.0341066z @ac-montpellier.fr

Projet de réseau et ou d'établissement :

- **Objectif 1 :** œuvrer à une continuité pédagogique et développer des pratiques évaluatives bienveillantes et exigeantes pour un accompagnement au plus près des besoins des élèves – Etre dans une dynamique de travail par compétences ;
- **Objectif 2 :** mettre en place les conditions d'un climat scolaire propice aux apprentissages en relation avec l'ensemble de la communauté éducative ;
- **Objectif 3 :** accompagner chaque élève dans la construction d'un parcours personnel ambitieux au mieux de ses potentialités.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Sens du travail en équipe.
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer ICI pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire).

Compétences spécifiques pour missions particulières :

- Expérience avec les publics de l'enseignement prioritaire souhaitée.
- Le professeur intégrera l'équipe des enseignants de sciences et technologie (9 postes) : Travail en équipe, disponibilité, qualité d'écoute, goût de l'innovation sont requis.

Capacités :

- à s'adapter à tous les publics et à accompagner les élèves y compris dans le cadre de l'accompagnement éducatif (les actions de formation continue suivies en lien avec la différenciation pédagogique, les élèves à besoin particulier seront un atout) et dispositif devoirs faits.
- à prendre en compte les spécificités des projets de Technologie et ou d'EIST.
- à conduire ou à s'intégrer à des projets de culture scientifique et technologique interdisciplinaires (EPI) et ou inter degrés qui enrichiront les parcours des élèves (citoyen, artistique et culturel, avenir, éducation à la santé).
- à conduire ou à s'intégrer dans les dispositifs EPI et AP en construisant un véritable projet d'accompagnement personnalisé.
- à porter des actions des Parcours
- à intégrer dans ses classes des élèves allophones nouvellement arrivés (des compétences en Français Langue Seconde ou FLE constitueront un atout), les élèves issus de familles itinérantes et du voyage ainsi que les élèves de SEGPA (travail en barrettes sur un niveau de classe) et ou ULIS.
- à s'investir dans les dispositifs d'aide aux devoirs, d'école ouverte ou de prise en charge des élèves décrocheurs au sein

de l'établissement.

- à s'investir dans un accompagnement constructif avec les familles dans un réel principe de coéducation et d'alliance éducative.

Mesures Education prioritaire REP :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP donne droit à une indemnité annuelle de 1734 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Contacter impérativement le chef d'établissement :

M. TRIHAN Jean-François
04.67.76.06.21
jean-franc.trihan@ac-montpellier.fr

COLLÈGE REP+ Paul Riquet - Béziers

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

Intitulé du poste : Professeur
Discipline : Technologie (2 postes vacants)

Localisation géographique : Collège Paul Riquet
Place Général de Gaulle – 34500 BEZIERS
04.99.43.26.30

Projet de réseau et ou d'établissement :

Le collège est à la tête d'un réseau dont le projet affirme 3 objectifs :

13. Rester bienveillant et mieux accompagner nos élèves ;
14. Maintenir nos exigences pour un meilleur devenir de nos élèves,
15. Se former et coopérer pour former une identité de réseau.

Et retient les axes de progrès suivants :

13. Améliorer la continuité école/collège ;
14. Garantir la continuité des parcours et travailler sur le suivi global de l'élève de la maternelle au collège ;
15. Renforcer le travail sur la maîtrise des langages.

Le projet d'établissement du collège Paul Riquet définit 3 objectifs :

13. L'adaptation au public scolaire en difficulté sociale et culturelle ;
14. Le maintien et l'élévation des résultats et de l'ambition scolaire ;
15. L'affirmation d'une identité culturelle forte.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- **Sens du travail en équipe :**

- Concevoir son enseignement dans une logique de parcours de formation de l'élève dont le réseau est le périmètre pertinent ;
- Envisager collectivement des apprentissages transversaux dépassant le cadre de sa discipline qui en sera le vecteur et en particulier dans le cadre du plurilinguisme ;
- Être disponible pour des concertations incluses dans le fonctionnement d'un REP+ pour permettre un réel travail d'équipes disciplinaire et transdisciplinaire (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) ;

- Développer les pôles d'excellence pour répondre à l'ambition de tous les élèves.

- **Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) :**

D'une manière générale, le profil recherché est celui d'un personnel dynamique et investi :

- En étant force de proposition pour faire évoluer les projets de réseau et d'établissement, monter et coordonner des actions répondant au projet du réseau et volontaire pour mettre en œuvre les dispositifs nationaux et des expérimentations locales ;
- En s'investissant dans certaines actions comme l'accompagnement continu des 6^{ème}, l'accompagnement éducatif, devoirs faits ou encore l'école ouverte ;
- En étant disponible pour assurer, selon les besoins, les fonctions de coordonnateur, de professeur principal ;
- En se formant et montrant un goût certain pour la recherche et la réflexion pédagogique au service de sa pratique professionnelle.

- **Compétences spécifiques pour missions particulières :**

Le professeur intégrera une équipe comprenant 6 professeurs de mathématiques, 3 professeurs de physique, 2 autres professeurs de technologie et 3 professeurs de SVT :

- travail en équipe ;
- disponibilité ;
- qualité d'écoute et goût de l'innovation.

- **Capacités :**

- A s'adapter à tous les publics : élèves allophones, SEGPA, élèves de collège ;
- A conduire ou à s'intégrer à des projets culturels et inter-degrés, à s'engager dans le programme annuel des langues vivantes ;
- A porter des actions du CESC, CVC, CHS.

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitare

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 3479 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maximas de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Pour candidater :

Consulter obligatoirement la circulaire académique du mouvement intra disponible sur le portail web académique ;

Les fiches de poste sont publiées dans SIAM ;

Le dossier de candidature comprend : une fiche de candidature (voir circulaire), une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection et tout autre élément susceptible d'enrichir la présentation du projet professionnel ;

Le retour des dossiers de candidatures est à effectuer le 8 avril 2019 au plus tard, à la DPE epmvt2019@ac-montpellier.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de contacter le chef d'établissement :

M. Bernard VILARO
04.99.43.26.30 pour prendre rendez-vous
les entretiens se dérouleront le lundi 15 avril de 8h à 12h